

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2043 - 28 septembre 2007 - prix : 1 € - DOM 1,5€

Non aux franchises médicales
Non aux attaques
contre le
système de santé !

SNCF, RATP, EDF-GDF
Secteur public, secteur privé

Préparer la riposte
dès aujourd'hui



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Déficit de la Sécurité sociale
- Mesures contre les pré-retraités et les chômeurs
- p. 5 ■ La dette de l'État creusée par les nantis
- Les services publics vus par Sarkozy
- p. 6 ■ La mort d'une sans-papiers
- p. 7 ■ Réforme de la « carte judiciaire »
- Projet de fusion Assedic-ANPE
- p. 10 ■ Christine Boutin pressée de se débarrasser des logements sociaux
- Prix des fruits et légumes
- p. 11 ■ Après la reprise de SEB par Modulex
- Problèmes de transports à Belfort et à Reims
- p. 16 ■ Des enseignants en colère à Grenoble, à Saint-Denis (93)

Tribune

- Irak, une guerre sans fin pour le pétrole et le prestige de l'Amérique

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Birmanie : une dictature de plus en plus contestée
- Droit des « peuples premiers »
- États-Unis : grève chez General Motors

Dans les entreprises

- p. 12-13 ■ SNCF, RATP, EDF, GDF... Préparer les luttes dès aujourd'hui
- La préparation de la grève du 18 dans quelques secteurs
- p. 14 ■ Air France Maintenance (Roissy)
- Sécurité sociale, Calyon
- p. 15 ■ Thomson Rennes, La Poste Beauvais (Oise)
- Six ans après l'explosion d'AZF Toulouse

Il y a 50 ans

- p. 9 ■ Aux États-Unis, le mouvement noir en lutte contre la ségrégation scolaire à Little Rock

Non aux franchises médicales !

Cette fois, c'est sous prétexte de financement des plans « cancer » et « Alzheimer » que le gouvernement s'apprête à faire voter de nouvelles franchises médicales. Mais cela fait plus de trente ans que, sous prétexte de « responsabiliser » les malades ou de colmater le trou de la Sécu, les gouvernements exigent des assurés sociaux qu'ils payent toujours plus de leur poche pour se soigner.

Le gouvernement Barre a ouvert le feu en 1977 avec le passage du remboursement de 70 % à 40 % de médicaments dits de confort. Quelques années plus tard, le gouvernement Mauroy l'imitait, en même temps qu'il inventait le forfait hospitalier. Puis ce furent les gouvernements Fabius, Chirac, Rocard, Cresson et plus récemment Raffarin et Villepin... Au total, ce sont plus de deux mille médicaments qui ont été, soit totalement déremboursés, soit moins remboursés. Le forfait hospitalier, lui, a été multiplié par trois depuis sa création en 1982, passant de 3 à 16 euros. Et les tickets modérateurs ont été, eux aussi, augmentés.

En janvier 2005, le gouvernement a inventé le forfait de 1 euro par consultation, non remboursable par la Sécurité sociale ni par les mutuelles et qui, c'était promis, devait rester plafonné à 1 euro par jour quel que soit le nombre d'actes médicaux quotidiens. Depuis le 1^{er} août dernier, il peut aller jusqu'à 4 euros par jour, même s'il reste plafonné pour l'instant à 50 euros par an !

Au 1^{er} septembre 2006, il y a eu le forfait de 18 euros à la charge des assurés sociaux pour les actes d'un montant supérieur ou égal à 91 euros, pour une opé-

ration de l'appendicite, par exemple. Et puis il y a les dépassements d'honoraires de certains spécialistes et chirurgiens, qui atteignent des centaines, voire des milliers d'euros, des sommes impossibles à régler par les classes populaires.

La liste déjà longue des dépenses désormais non remboursées par la Sécurité sociale risque de s'allonger encore si les nouvelles franchises – 50 centimes par boîte de médicaments, 50 centimes par acte infirmier ou de kinésithérapie, et 2 euros pour le transport en ambulance – sont mises en place demain. Le gouvernement affirme que ces franchises seront plafonnées à 50 euros par an et par adulte. Outre que c'est déjà énorme pour bon nombre de familles, cela s'ajoute au forfait annuel de 50 euros pour les consultations et au forfait de 18 euros et rien ne dit que ces plafonds ne seront pas ensuite augmentés.

Ceux qui n'en ont pas les moyens seront contraints de renoncer à certains soins et d'autres y renonceront totalement. On ne peut laisser faire cette atteinte supplémentaire contre le niveau de vie des classes populaires et leur santé !

Sophie GARGAN

Le Collectif national contre les franchises médicales et pour l'accès aux soins pour tous, constitué par de nombreuses associations, syndicats et partis politiques, appelle à la mobilisation. Lutte Ouvrière, qui a signé l'appel, s'associe à cette mobilisation.

Samedi 29 septembre, des rassemblements sont prévus dans une cinquantaine de villes.

**À Paris : à 14 h - Gymnase Japy, 2, rue Japy
Paris 11^e (métro Voltaire)
4 heures de débats
Pour l'accès aux soins pour tous
Contre les franchises médicales**

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

TOULOUSE

Samedi 29 septembre à partir de 18 h et dimanche 30 septembre jusqu'à 19 h

Parc de la Mounède (Saint-Simon)

TOURS

Samedi 29 septembre de 14 h 30 à minuit

Chapiteau des Jardins d'hiver
Rue Saint-François

La Riche

LYON

**Samedi 29 septembre à partir de 17 h
Dimanche 30 septembre de 12 h à 19 h**

Espace Mosaïque

Saint-Priest

LILLE

Samedi 6 octobre à partir de 15 h

Espace Concorde, quartier Cousinerie

Villeneuve-d'Ascq

RENNES

Samedi 13 octobre de 15 h à 24 h

Centre social Carrefour 18 7, rue d'Espagne (Métro Henri-Fréville)

ORLÉANS

Samedi 13 octobre à partir de 15 h

Salle Eiffel
15, rue de la Tour-Neuve

DIJON

Dimanche 14 octobre à partir de 12 h

à la Maison de Marsannay

Marsannay-la-Côte

LE MANS

Samedi 20 octobre à partir de 16 h 30

Salle Pierre-Guédou

COMPIÈGNE

Samedi 20 octobre à partir de 17 h

Salle des fêtes
Place de la République

Margny-lès-Compiègne

ANGERS

Samedi 20 octobre de 16 h à minuit

Salle Aragon

Trélazé

Bus : ligne 2 - arrêt Malaquais

REIMS

Dimanche 21 octobre à partir de 11 h 30

Salle Saint-Thierry
17, rue Saint-Thierry (Bus A)

FOURMIÉS

Samedi 27 octobre à partir de 17 h

Salle de bal du Théâtre

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 – SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 24 septembre

Une société malade



Le gouvernement s'apprête à annoncer trois nouvelles franchises médicales. Le patient devra déboursier de sa poche un demi-euro sur chaque boîte de médicaments, un demi-euro aussi pour les actes paramédicaux, comme chez le kiné par exemple, et deux euros si son état exige le déplacement en ambulance. Et ces franchises s'ajoutent à celles qui nous sont imposées depuis trois ans : le forfait

de un euro par acte médical, le forfait hospitalier porté à 16 euros par jour, sans parler du déremboursement, partiel ou total, de centaines de médicaments.

Il s'agit de sommes forfaitaires, les mêmes pour les plus riches que pour les plus pauvres. Elles frappent donc surtout ceux qui, tout en ne bénéficiant pas de la CMU, n'ont qu'un revenu modeste : bas salaires, précaires et la majorité des retraités.

La conséquence de ces mesures est évidente : tous ceux des classes populaires, qui ne s'en sortent pas avec ce qu'ils gagnent, y regarderont à deux fois avant d'aller chez le médecin. Ils se soigneront plus mal, plus tard, voire trop tard !

Pour justifier cette mesure inique, le gouvernement rechante le refrain sur le déficit de la Sécurité sociale. Ce gouvernement, qui ose se justifier par le déficit de 11 milliards de la Sécurité sociale prévu pour 2007, est le même qui a fait 15 milliards d'euros de cadeaux fiscaux pour les plus riches. Et ce n'est pourtant qu'une faible partie des 100 milliards d'aides que l'État verse aux entreprises, c'est-à-dire à leurs propriétaires.

On prend dans la poche des malades et des plus pauvres, au même moment où, par le biais des banques centrales, on déverse des dizaines de milliards pour voler au secours des spéculateurs en sauvant le système financier.

Et puis, d'où vient le déficit de la Sécurité sociale ? Les caisses de celle-ci servent à tous les gouvernements lorsqu'ils veulent faire des cadeaux aux entre-

prises. Il y a mille et une manières pour un patron de ne pas payer de charges sociales. C'est du vol pur et simple, car ces cotisations sociales font partie intégrante du salaire. Chaque diminution ou suppression de charges sociales est, en réalité, une réduction de salaire.

Si tous les patrons payaient les charges sociales, les caisses de la Sécurité sociale seraient largement bénéficiaires.

Bien sûr, l'État est censé compenser les baisses de charges sociales, mais il ne le fait que partiellement, en retard, voire pas du tout. Et de toute façon, même la part qui est remboursée à la Sécurité sociale sort des caisses de l'État. Voilà la raison pour laquelle l'État est en faillite, comme le dit Fillon. Voilà pourquoi il n'y a pas assez d'argent pour les écoles, pour les hôpitaux et pour les services publics.

Les journaux télévisés pourront bientôt faire l'économie de présentateurs, tant Sarkozy occupe les écrans de télévision, pour ainsi dire chaque jour depuis la rentrée de septembre. Sa fébrilité médiatique vise à faire passer au plus vite toutes les mesures que le patronat lui demande de faire passer : la réduction des retraites et l'aggravation des conditions dans lesquelles on peut les prendre, les suppressions d'emplois dans les services publics et les restrictions du droit de grève, c'est-à-dire des moyens de se défendre.

Les mesures contre les classes populaires se suivent en rafale, pendant que le grand patronat et les plus riches sont choyés... jusqu'à la dernière mesure qu'il ne faudra pas prendre, jusqu'à ce que la marmite explose sous la colère des victimes de cette politique, mettant ainsi fin aux gesticulations frénétiques de l'homme du patronat installé à l'Élysée.

En attendant, Lutte Ouvrière appelle à participer à toutes les protestations organisées contre les atteintes à notre niveau de vie.

Arlette LAGUILLER

• Les heures supplémentaires de Sarkozy

Des promesses démagogiques à la réalité

Avec son slogan « travailler plus pour gagner plus » Sarkozy s'était vanté de donner un coup de pouce aux revenus des salariés qui feraient des heures supplémentaires. Mais à l'approche du 1^{er} octobre, date d'entrée en vigueur de la loi votée le 21 août sur les heures supplémentaires, la réalité apparaît derrière le slogan.

Sarkozy avait expliqué qu'au-delà de 35 heures, les heures supplémentaires payées 25 % de plus ne seraient pas imposables, et que salariés et employeurs seraient exonérés de cotisations sociales. Il répétait à l'envi : « Pourquoi ne pas permettre à ceux qui le veulent de travailler plus pour gagner plus ? », comme si cela relevait

du libre choix du travailleur. Mais bien sûr la loi indique que ce seront les patrons qui décideront ou non d'instituer des heures supplémentaires.

En ce qui concerne la défiscalisation, le slogan pourrait même devenir « travailler plus pour gagner moins », par exemple pour des familles à revenus modestes. En effet, en

gagnant un peu plus, elles risquent de perdre le bénéfice de la prime pour l'emploi qui est soumise à des conditions de revenus. Comme les heures supplémentaires même défiscalisées entreraient dans le calcul du revenu fiscal de référence qui détermine les taxes d'habitation et les taxes foncières, celles-ci pourraient augmenter.

Enfin, contrairement à ce que laissait sous-entendre Sarkozy qui en faisait une mesure globale pour tous les salariés, ces heures supplémentaires non imposables ne concerneront

pas tous les salariés. Par exemple pour ceux comme les commerciaux qui perçoivent un salaire variable, rien n'est prévu. Quant aux cadres payés au forfait jour (218 jours par an), comme de nombreux accords d'entreprise prévoient des durées de travail variant entre 195 et 215 jours, leurs heures supplémentaires effectuées jusqu'au 218^e jour pourraient ne pas être défiscalisées.

Même si bien des points restent obscurs, la loi a par contre, d'ores et déjà, fixé le montant des allègements des cotisations

patronales pour inciter les employeurs à recourir à des heures supplémentaires. Dans les entreprises de moins de 20 salariés, ce sera 1,50 euro par heure et pour celles de plus de 20 salariés, 0,50 euro.

Sarkozy s'était vanté de faire « gagner plus en travaillant plus ». Avant même l'entrée en vigueur de sa loi le 1^{er} octobre, il apparaît de plus en plus clairement que ce slogan démagogique est aussi largement mensonger.

Cédric DUVAL

• Financement de la Sécurité sociale

Pour combler le déficit, l'argent existe

Au moment où le gouvernement stigmatise une fois de plus le déficit de la Sécurité sociale, le rapport annuel de la Cour des comptes qui lui est consacré évalue le manque à gagner pour celle-ci dû aux « multiples exonérations, abattements, déductions et réductions » appliqués aux cotisations sociales ou aux impôts affectés à la Sécurité sociale.

La Cour n'hésite pas à épinglez jusqu'aux tickets restaurants distribués par les entreprises ou les arbres de Noël des Comités d'entreprise, ou encore les indemnités de licenciement, pourtant exonérées à juste titre puisqu'elles sont assimilées à des dommages et intérêts ; mais le rapport prouve aussi qu'il y aurait moyen de combler le trou de la Sécurité sociale sans s'attaquer une fois de plus aux salariés ou aux malades.

La Cour a en effet calculé que la perte de recettes de la Sécurité sociale liée aux exonérations concernant les stock-options et les distributions d'actions gratuites dans les grandes entreprises s'est montée en 2005 à 3 milliards d'euros. Ces distributions d'actions de l'entreprise, gra-

tuitement ou à des conditions avantageuses, sont devenues à la mode car elles permettent de récompenser les hauts cadres pour services rendus et de les intéresser aux bons résultats de l'entreprise, tout en échappant aux cotisations patronales. Si ces revenus étaient taxés comme les salaires, puisqu'il s'agit bien d'un salaire déguisé, et non pas comme des revenus financiers, ils permettraient de boucher le tiers du trou de la Sécurité sociale.

Basées sur le même principe, les sommes consacrées à l'intéressement ou à la participation, en lieu et place de réelles augmentations de salaire, permettent aux patrons d'échapper aux cotisations sociales mais ont de nombreux désavantages pour les salariés, dont celui



de ne pas être prises en compte pour le calcul de leur retraite. Si les exonérations dont bénéficient les patrons étaient supprimées, ce serait au minimum 4 milliards d'euros supplémentaires dans les caisses de la Sécurité sociale.

Enfin la Cour rappelle que l'État qui se refuse à compen-

ser intégralement les quelque 26 milliards d'exonérations de cotisations sociales sur les salaires dont bénéficient les patrons sous prétexte de lutter contre le chômage et creuse ainsi un trou de plus de deux milliards chaque année dans les comptes de la Sécurité sociale (2,6 milliards en 2006).

Voilà déjà près de 10 milliards de financements annuels supplémentaires qui auraient pu servir à combler largement le déficit qui s'est monté à moins de 8 milliards d'euros en 2006. Et cela sans taxer encore et toujours les mêmes.

Et c'est la totalité des 26 milliards d'exonérations de cotisations sociales, qui ne sont que des cadeaux parfaitement injustifiés aux patrons sans aucune incidence sur l'emploi qui devraient être supprimés. Mais cette mesure radicale là, la Cour des comptes ne la préconise pas...

Dominique CHABLIS

• Mesures contre les préretraités et les chômeurs les plus âgés

Les salariés de plus de 55 ans seront les seules victimes

Le gouvernement devrait prendre une série de mesures visant, selon lui, à limiter le déficit de la branche vieillesse de la Sécurité sociale, voire à améliorer l'emploi des salariés de plus de 55 ans. Mais elles risquent surtout d'encourager les licenciements purs et simples de ces travailleurs.

Depuis des années les patrons licencient massivement, et parfois systématiquement, leurs salariés de plus de cinquante-cinq ans, voire de cinquante ans. Pour les patrons, ceux-ci sont usés à la tâche et leurs salaires trop élevés.

Le gouvernement précédent a abrogé la loi qui mettait quelques entraves aux licenciements de salariés de plus de cinquante ans. Celui d'aujourd'hui voudrait décourager les patrons de proposer des mesures comme les préretraites (maison ou FNE), qui atténuent la brutalité des licenciements purs et simples. Ces préretraites seraient plus taxées

qu'à l'heure actuelle.

Dans la dernière période, le nombre de préretraites d'État accordées dans le cadre du FNE a déjà été réduit à la portion congrue, sauf pour les grands groupes industriels. Mais les licenciements de salariés les plus âgés n'ont pas diminué pour autant. Le seul résultat des mesures envisagées serait qu'à la place de ces préretraites les patrons seraient tentés de recourir aux licenciements ordinaires, avec au bout de 36 mois la fin des droits au chômage. Le licencié serait réduit à toucher l'ASS ou le RMI. Il ne toucherait même rien au cas où les ressources de son foyer dépasseraient le

seuil fixé, pourtant très bas.

En plus de ce qui précède, Sarkozy veut mettre fin dans un délai rapproché aux « dispenses de recherche d'emploi », en vigueur pour les chômeurs de plus de 57 ans et demi, voire de 55 ans pour certains, qui du coup ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles du chômage. Avec les préretraites ceux-ci représentent plus de 25 % du total des chômeurs. Personne ne leur propose du travail, et surtout pas les entreprises. Ils pourraient dorénavant être totalement rayés des listes en invoquant « le manque d'effort dans la recherche d'un emploi », prétexte légal qui permet d'enlever aux chômeurs leurs allocations et du coup les droits à la retraite qui y sont attachés.

Enfin, le journal économique *L'Expansion* vient de donner des détails supplémentaires sur les mesures préparées contre les préretraités. Ceux-ci devraient tous payer, sans exception, une CSG à 7,5 %, alors qu'ils ne payaient pas de CSG s'ils touchaient une allocation inférieure au smic, ou bénéficiaient de taux réduit à 3,8 % ou 6,2 % selon leurs ressources. Toutes ces mesures n'auront aucune influence sur le prétendu déficit artificiel de la caisse retraite des salariés. Il suffirait pourtant que l'État cesse d'en détourner chaque année quelque 6 milliards, puisés dans cette caisse pour alimenter les retraites des autres régimes (artisans, agriculteurs, travailleurs indépendants...), alors que cela devrait être à sa charge.

Sarkozy, marchand de salades irradiées

Lors de la conférence contre le réchauffement climatique, réunissant 80 chefs d'État, Sarkozy a déclaré que les pays les plus développés avaient un « impératif de solidarité » à l'égard des pays les moins développés et « les plus vulnérables au changement climatique ».

Ces fortes paroles étaient suivies d'une proposition qui se voulait concrète, comme c'est l'habitude dans les discours sarkozystes : « La France est prête à aider les pays qui veulent se doter du nucléaire civil », a-t-il dit.

Le développement du nucléaire civil, s'il ne représente pas une garantie quant au changement climatique, produirait certainement des déchets radioactifs très délicats à retraiter. Mais, et c'est cela l'important, il apporterait aussi des commandes de centrales, de combustible et de déchets radioactifs à retraiter aux groupes industriels français comme Alstom, Bouygues et Areva.

En grattant l'écologiste Sarkozy, on tombe vite sur Sarkozy le camelot des grands groupes industriels pour qui le climat peut bien se réchauffer du moment que les profits se portent bien.

P.G.

• « Situation de faillite »

Une dette de l'État creusée par les nantis

En ayant déclaré le 21 septembre qu'il dirige un « État en situation de faillite sur le plan financier », le Premier ministre a eu « le mérite d'avoir frappé les esprits », assure sa ministre de l'Économie, Christine Lagarde, celle qui la première a évoqué une « politique de rigueur ».

On nous rappelle donc que le déficit du budget annuel de l'État représente 2,7 % du produit intérieur brut, que le cumul de cette dette atteint 1 150 milliards d'euros, l'équivalent de huit mois de la production, « une situation qui n'est plus supportable », dit Fillon.

L'endettement de l'État français n'est pas mince, mais il se situe dans la moyenne de l'Union européenne. Il est même inférieur à celui de grandes puissances, telle l'Italie ou le Japon, dont les dettes publiques représentent respectivement un an et vingt mois de leur production nationale. Et pendant qu'on nous assène des « vérités » peu vérifiables mais destinées à culpabiliser tout un chacun, on se garde bien de nous dire d'où vient cette dette et ce que l'État a bien pu faire de telles masses

d'argent.

Car Fillon découvre « qu'on n'a pas voté un budget en équilibre depuis 25 ans », mais lui et son président ont fait partie des gouvernements qui ont contribué à alourdir la dette ! De 49 milliards d'euros de déficit voté en 2002, on est passé à 56 milliards en 2003 et pratiquement autant par la suite, sous des gouvernements où Sarkozy a notamment été ministre de l'Économie ! Et la dette publique a explosé, au point que le seul paiement de ses intérêts est devenu le second poste du budget après la Défense et devant l'Éducation.

Depuis les années soixante-dix en particulier, les gouvernements ont voté des budgets en déficit pour mieux déverser des milliards dans la poche des possédants. Avec le grippage de l'économie capitaliste qui a commencé à se manifester à cette époque, les gouvernements ont expliqué qu'il s'agissait de « soutenir la conjoncture », de « relancer la croissance ». En fait, ils ont pioché dans la caisse pour aider les capitalistes à maintenir leurs profits.

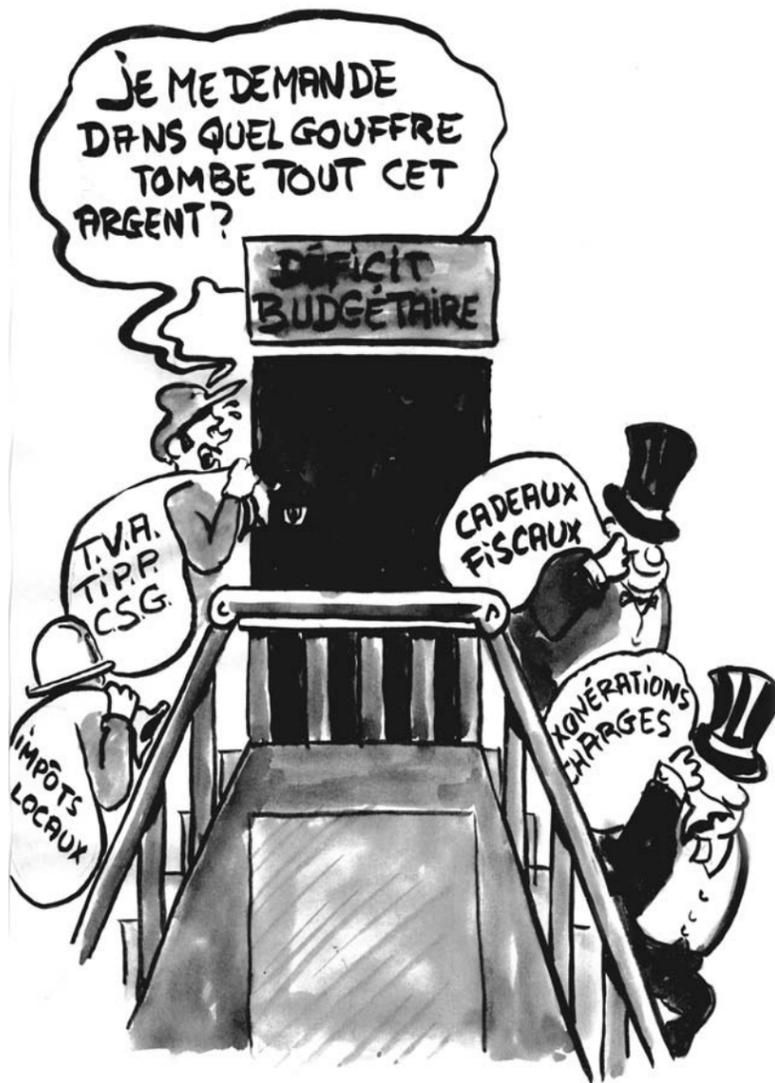
Ils ont ainsi renfloué les patrons de la sidérurgie, de l'automobile, cédé au privé

des entreprises publiques qui rapportaient de l'argent à l'État ou des entreprises que l'État avait nationalisées, et payées, le temps de les remettre à flot.

Les prétextes changent, mais c'est toujours aux mêmes que l'État offre des cadeaux, au détriment des finances publiques et du financement des services publics utiles à tous. Puis, arguant de nécessaires économies, alors qu'ils organisent le déficit croissant de l'État, les gouvernements sabrent dans les effectifs et subventions des services publics.

Bénéficiant des largesses de l'État, les nantis profitent également de sa dette. Pour boucler son budget, l'État doit emprunter, et cela offre du même coup une rente garantie aux grands groupes financiers et à leurs actionnaires.

Après son élection à la présidence, la première mesure de Sarkozy a été de faire voter un « paquet fiscal » de 15 milliards d'euros. C'était autant en moins dans



les caisses de l'État. Mais c'était presque autant qui filait dans celles des plus riches avec le « bouclier fiscal » porté à 50 %, la quasi-suppression des taxes sur les successions...

Le déficit que Sarkozy et

Fillon ont accru leur sert maintenant de prétexte pour imposer de nouveaux sacrifices aux classes populaires qui ne sont pourtant pour rien dans cette faillite organisée !

Pierre LAFFITTE

• Fonctionnaires

Sarkozy voudrait moins de services publics

Sarkozy répète qu'il faut réformer l'État et réduire le nombre de fonctionnaires. D'ici 2015, ce nombre devrait diminuer de 35 000 à 50 000 chaque année en ne remplaçant pas un départ en retraite sur deux. Mais il voudrait aussi remettre en cause certains fondements de ce qui constitue la « fonction publique » actuelle.

Sans le dire explicitement, il annonce son intention de se débarrasser des garanties dont bénéficiaient les travailleurs de l'État, ce que l'on appelle le « statut des fonctionnaires » dont le socle date de 1946.

Ce statut garantit l'emploi des fonctionnaires, prévoit des grilles de salaire et de promotion commune à toute la fonction publique et organise les mutations. Des concours anonymes sont à la base des recrutements. Mais

il existe déjà actuellement plus de 12 % d'emplois contractuels dans la fonction publique.

Sarkozy parle aujourd'hui de proposer aux nouveaux recrutés le choix « entre le statut des fonctionnaires ou un contrat de droit privé négocié de gré à gré ». C'est ce qu'il appelle « donner de la souplesse et du sang neuf » au système. Il veut remettre en cause l'accès par concours en dénonçant le « carcan » qu'il représenterait. Il veut liqui-

der les garanties collectives attachées au contrat de travail des fonctionnaires et mettre en place l'individualisation des rémunérations. Il veut pouvoir mettre facilement sur la touche ceux qui ne feraient plus l'affaire.

Pour dorer la pilule, Sarkozy prétend quand même vouloir « des fonctionnaires » mais « moins nombreux », « plus efficaces », qu'il paierait mieux, « avec de meilleures perspectives de carrière ». C'est une manière de dire une fois de plus que les fonctionnaires se la coulent douce aux frais de la princesse, refrain que nous chantent tous les démagogues.

Cette démarche s'inscrit

dans une même perspective : économiser sur les dépenses qui sont utiles à la collectivité. En réduisant le nombre de salariés travaillant au service de l'État, en particulier dans les services publics, ce sont ces services qu'il veut restreindre, en transférant ce qui est rentable au secteur privé, à la « concurrence », et en réduisant ce qui ne l'est pas à la portion congrue.

Mais est-ce que ce sera un mieux s'il y a moins d'enseignants dans les établissements scolaires pour accueillir les enfants de quartiers populaires, s'il y a moins d'entretien, d'équipement, de personnel dans les hôpitaux publics, si les prix de l'hospitalisation augmentent ?

Sarkozy ne vise pas à rétablir l'équité, comme il le prétend. Au contraire il creuse les inégalités entre les classes populaires et les plus riches qui, eux, n'ont pas besoin d'un service public de la santé pour accéder aux meilleurs soins, ni d'un service public de l'Éducation pour leurs enfants, car ils peuvent leur trouver de bons enseignants dans des institutions payantes dont les classes n'ont pas des effectifs trop nombreux.

Moins de services rendus à ceux qui ont le plus besoin de services publics, pour aider sans compter les plus riches, telles sont les ambitions à peine cachées de Sarkozy

Michel ROCCO

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Irak : une guerre sans fin pour le pétrole et le prestige de l'Amérique

Deux des événements récents résument le borbier dans lequel se sont enlisés les États-Unis en Irak : la fusillade, dimanche 10 septembre, déclenchée par les mercenaires d'une société privée américaine, qui a fait une dizaine de morts en plein Bagdad, et l'assassinat, le 13 septembre dernier, d'un chef de clan sunnite, allié des USA.

Mercenaires omnipotents et gouvernement fantoche

Blackwater, la société privée responsable de la fusillade, est l'une des plus grosses sociétés américaines de ce type : 10 000 baroudeurs à son service, des bateaux, des hélicoptères, des véhicules blindés... En Irak son contingent est d'un millier d'hommes, « service » qui a déjà rapporté à la firme près de 600 millions d'euros. 30 000 à 50 000 mercenaires opèrent ainsi aux côtés de l'armée américaine, appartenant à une centaine de telles sociétés.

Ils n'en sont pas à leurs premiers crimes. Cette fois, le gouvernement irakien s'est senti tenu de faire acte d'autorité en annonçant l'interdiction pour Blackwater d'exercer sur son sol... mais devra se contenter de simples excuses et n'aura fait que montrer son impuissance.

Pourtant lorsque fut formé ce gouvernement en mai 2006, sous l'égide du notable chiite Al Maliki, après une parodie d'élections et six mois de tractations, les USA prétendaient avoir enfin trouvé le gouvernement de coalition nationale auquel ils pourraient passer le relais. Bush parlait alors d'un progressif retrait des troupes.

L'Irak de demain, version Bush

En janvier 2007, en guise de retrait, Bush annonçait l'envoi d'un renfort de 30 000 hommes. Quant à la coalition gouvernementale, elle s'est réduite comme peau de chagrin. Mais les USA jouaient déjà d'autres cartes, toutes aussi véreuses.

Le Cheikh Abou Richa tué le 13 septembre était l'une d'elle. Chef de clan sunnite de la province d'Al-Anbar, à l'ouest de Bagdad, il s'était rallié aux USA fin 2006, armé et financé par Washington. Sans compter les petits pourboires : 75 millions de dollars de contrats pour l'entreprise de bâtiment qu'il possède. C'est dans cette province que Bush s'est rendu, début septembre, pour se faire photographe à côté de cet ancien rebelle. « *Quand vous vous trouvez sur ce sol, dans l'Anbar, et écoutez ce que disent les gens d'ici, vous pouvez voir à quoi pourra ressembler l'Irak de demain* », déclarait-il. L'assassinat de ce nouvel allié tombe mal.

Un retrait des troupes... pour la saint glinglin

Pour justifier la poursuite de la guerre,

Olivier BELIN

Convergences Révolutionnaires n° 53 (septembre-octobre 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Industrie pharmaceutique : les rouages de la machine à profits

Articles : Pour un nouveau parti révolutionnaire – *Pouvoir d'achat, retraites, droit de grève... des cheminots et des autres* : à attaque globale réponse globale ! – *Peugeot-Citroën* : des milliers de licenciements programmés – *Universités* : la réforme ou la casse ? – *Allemagne* : la grève bradée des cheminots – *Belgique* : le communautarisme contre les travailleurs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18

ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Paris, boulevard de la Villette

La mort d'une sans-papiers

Terrorisée par l'arrivée de la police dans le minuscule logement du quartier de Belleville, à Paris, où elle était hébergée avec des compatriotes, une Chinoise sans papiers s'est très grièvement blessée, le 20 septembre, en tentant de fuir par la fenêtre du premier étage. Elle est décédée le lendemain, des suites de ses blessures.



21 septembre devant l'immeuble.

Une première manifestation était organisée le lendemain 21, devant l'immeuble d'où Mme Zhang était tombée, alors qu'elle était encore dans le coma. Survenu quelques heures plus tard, le décès de Mme Zhang n'a été rendu public que le 23 septembre. Plusieurs centaines de manifestants se sont à nouveau rassemblés, lundi 24, devant cet immeuble du quartier Belleville, où se trouvent regroupés de nombreux travailleurs de toutes origines, dont beaucoup viennent de Chine. Slogans et prises de parole – dont celle d'un représentant de Lutte Ouvrière – ont exprimé colère et rejet de la politique gouvernementale à l'égard des immigrants et de leurs familles, et en particulier, de la chasse aux sans-papiers.

Cette traque des travailleurs qui n'ont pas les « bons » documents est menée depuis plusieurs années, et s'est encore accentuée par la volonté de Sarkozy, entraînant des pressions « au résultat » du ministre de l'Immigration, qui vient de rappeler à l'ordre les préfets encore éloignés de l'objectif fixé à 25 000 expulsions de sans-papiers. Et ces personnes, qui gagnent leur vie dans des conditions d'autant plus pénibles qu'elles n'ont le choix ni de leur emploi ni de leur employeur, survivent entassées, avec leurs enfants parfois, dans des pièces minuscules, craignent chaque déplacement et tremblent à la vue des policiers.

• Grenoble

« Police ! Votre ADN ! »

Tout le monde n'accepte pas l'atteinte à ses droits personnels que constitue le fichage génétique par la police, c'est-à-dire des prélèvements en vue d'établir l'ADN des personnes concernées. C'est le cas de sept militants grenoblois. Le 16 mai 2003, pour l'anniversaire de la Commune de Paris, ils entreprirent de changer les plaques de la rue Thiers pour les remplacer par des plaques « Rue de la Commune de Paris ». Interpellés par la police, ils furent maintenus 17 heures en garde à vue. Le procureur les poursuivit pour « vol avec dégradation commis en

groupe », puis, condamnés pour « vol aggravé », ils furent dispensés de leur peine.

Mais deux ans après, ils se virent demander un prélèvement, en vue d'établir leurs empreintes génétiques. Devant leur refus, ils furent condamnés à une amende de 150 euros avec sursis, puis relaxés en appel le 5 juillet dernier. Mais cette décision a été contestée par le procureur général près la cour d'appel de Grenoble, qui entame un pourvoi en cassation. Et l'on nous dira après cela que les tribunaux sont débordés !

Correspondant local

• Réforme de la « carte judiciaire »

Pas plus juste et encore plus loin

Le ministère de la Justice étudie une refonte de la « carte judiciaire », c'est-à-dire une modification du nombre, de l'emplacement et des compétences des divers tribunaux. Comme pour les autres « réformes » mises en place par le gouvernement Sarkozy, derrière les grandes phrases, il y a la volonté toute nue de faire des économies au détriment des services rendus à la fraction la plus démunie de la population.

Ainsi le projet prévoit-il de supprimer 207 tribunaux d'instance, sur les 473 qui fonctionnent actuellement. Ces tribunaux statuent sur les affaires de crédits impayés, d'expulsions locatives, de logements indécents, de surendettement, de tutelle etc., c'est-à-dire sur des problèmes, parfois dramatiques, qui touchent les milieux populaires. Or, pour des raisons sociales et financières, l'accès à la justice leur est déjà difficile. La réforme

veut ajouter à cela l'éloignement géographique. Pour se défendre devant un tribunal, il ne suffira plus de savoir que c'est possible, de constituer un dossier et, éventuellement, de payer un avocat, il faudra de plus se déplacer assez loin. Ce problème paraît peut-être négligeable à ceux qui rédigent les projets de loi et à ceux qui les mettent en œuvre. Il ôtera pourtant aux gens modestes qui vivent isolés dans les petites villes la possibilité, aussi mince soit-elle, de se défendre devant les tribunaux.

La réforme prévoit aussi de supprimer 87 conseils de prud'hommes sur 271. Là encore, le travailleur d'une petite ville en butte à l'arbitraire patronal devra faire plusieurs dizaines de kilomètres pour aller constituer un dossier et le présenter. De plus, les défenseurs des salariés, le plus souvent des militants syndicaux bénévoles, devront faire les mêmes trajets. En revanche cela ne posera pas de problème aux patrons, qui ont le plus souvent les moyens de se faire représenter par un avocat se déplaçant en voiture et pouvant présenter les notes

de frais qui vont avec. Les travailleurs, eux, auront forcément moins recours aux Prud'hommes et les patrons auront les coudées encore un peu plus libres.

Dans son discours de présentation du projet, la ministre de la Justice, Rachida Dati, assurait évidemment que cette réforme avait pour but d'améliorer la justice rendue. Mais elle parlait aussi de considérations beaucoup plus terre à terre, déclarant par exemple que « *l'extrême atomisation des sites judiciaires pose des problèmes de maintenance immobilière et de sécu-*

rité ». La solution est donc toute trouvée et très économique : plutôt que de rénover les bâtiments, on les ferme.

Outre régler les litiges entre possédants, l'appareil judiciaire sert bien souvent à couvrir le détournement des pauvres par les riches. Pour cela, il aura toujours des crédits et des bâtiments, des juges et des avocats. Quant aux petites gens qui auraient l'outrecuidance de vouloir se faire rendre justice, il leur restera à se déplacer, à payer, à attendre et à espérer.

Paul GALOIS

• Fourmies et Maubeuge (Nord)

Conseils de prud'hommes menacés de fermeture

Dans le cadre de la refonte de la carte judiciaire, les conseils de prud'hommes de Fourmies et de Maubeuge, dans le Nord, seraient à terme fermés, obligeant les travailleurs de tout l'arrondissement d'Avesnes à se déplacer jusqu'au conseil des prud'hommes de Valenciennes

À Fourmies comme à Mau-

beuge, les Prud'hommes statuent essentiellement sur des conflits dans de toutes petites entreprises, concernant bien souvent un seul travailleur. Le fait d'avoir à faire plusieurs dizaines de kilomètres, au moins une fois pour le travailleur, plusieurs fois pour le conseiller du salarié, en dissua-

dera plus d'un.

Un apprenti à qui on ne paye pas tout son salaire, un ouvrier dont les heures supplémentaires ne sont pas bien décomptées ou la prime pas bien calculée, une caissière dont le temps de travail est organisé illégalement, seuls face à leur patron, feront-ils soixante kilomètres à leurs

frais dans l'espoir de percevoir leur dû ? Certainement pas toujours.

Voilà comment la fermeture des conseils de prud'hommes dans certaines petites villes peut contribuer à rendre la vie plus dure aux travailleurs de régions entières.

Correspondant LO

• Projet de fusion Assedic-ANPE

Plus de pressions sur les chômeurs

Annoncé lors de la campagne des présidentielles et relancé dernièrement par Sarkozy, le projet de fusion des Assedic et de l'ANPE a laissé perplexe bien des travailleurs. Qu'est-ce qui se cache derrière tout cela ? Assurément rien de bon !

Les Assedic ont été mises en place par de Gaulle en 1958, en vue d'assurer le versement d'allocations aux chômeurs, très peu nombreux à l'époque, à l'aide d'un fonds alimenté par les cotisations des salariés et des patrons. Les caisses régionales d'Assedic et leurs six cents guichets, regroupées au sein de l'Unedic, assurent le paiement des allocations qui proviennent pour l'essentiel des cotisations, à hauteur de 4,04 % du salaire pour la part dite patronale, et de 2,44 % pour la part dite salariale. Cela représente annuellement 31 milliards d'euros, gérés paritairement par les syndicats et le patronat.

L'ANPE, elle, est un organisme para-public, créé en 1967, à l'époque où le chômage a commencé à apparaître, chargé du placement des chô-

meurs et placé sous la responsabilité du ministre du Travail. L'agence regroupe plus de 30 000 salariés, chargés de prospecter pour trouver des emplois et de les proposer aux demandeurs d'emploi. C'est l'ANPE qui est chargée de contrôler les chômeurs.

Aujourd'hui, si les Assedic comme l'ANPE peuvent décider de suspendre provisoirement les allocations, la décision définitive de sanction contre un chômeur est prise par le préfet. Les décisions qui sont du seul ressort des Assedic peuvent être soumises à une commission paritaire syndicats-patronat.

Chaque mois, des dizaines de milliers de demandeurs d'emploi sont radiés des listes de l'ANPE et privés d'allocation, même si la plupart ne le sont qu'à titre provisoire. C'est

le résultat des directives et des pressions qui s'exercent sur l'ANPE, malgré les réticences d'un grand nombre d'agents. Quant à fournir des emplois autrement qu'au compte-gouttes, alors que les patrons les détruisent en permanence, surtout et sans discontinuer, inutile de dire que c'est mission impossible pour l'agence.

Mais ce qui intéresse le gouvernement, c'est sans doute le contrôle des 31 milliards d'euros de cotisations, au moment où il cherche le moyen de financer ses cadeaux au patronat. Et puis, grâce à cette fusion, il peut viser à réduire les frais de personnel des 30 000 agents de l'ANPE, payés sur les finances publiques. Des militants syndicaux observaient que la fusion



Entretien avec un conseiller emploi dans une ANPE.

opérée en Grande-Bretagne avait permis de réduire de 25 % les effectifs existants.

Enfin, au travers de ces restructurations, le gouvernement pourrait exercer encore plus de pressions sur les personnels pour qu'ils radient plus largement les chômeurs, ou fassent accepter à ces derniers n'importe quel travail à n'importe quel salaire.

Ce ne sont pas des procès d'intention, c'est la simple traduction de ce que le gouvernement veut dire quand il parle de rendre les salariés des ANPE et des Assedic plus « *compétitifs et plus efficaces* », ou quand il annonce qu'il veut « *rendre plus fluide le marché du travail* ».

Paul SOREL

• Birmanie

Une dictature de plus en plus contestée



Chaque jour, les manifestants se retrouvent plus nombreux dans les rues de Rangoon, la capitale économique de la Birmanie, et des grandes cités du pays. À l'initiative conjointe de membres de l'opposition à la junte militaire qui dirige le pays depuis 1962 et de religieux, ce mouvement de protestation a été déclenché le 19 août après une augmentation massive du prix des carburants.

Le 15 août dernier, la junte a décidé d'augmenter de 66 % le prix de l'essence, de 100 % celui du diesel et de 535 % le prix du gaz comprimé, provoquant une importante augmentation du prix des transports en commun et du coût de la vie. Si le pays possède d'importantes ressources naturelles (gisements de gaz, de pétrole, de pierres précieuses...), celles-ci profitent surtout aux

grandes sociétés occidentales comme Total qui les exploitent (avec la bénédiction de l'État français) ainsi qu'à une minorité proche du pouvoir, alors que la plupart des Birmans vivent dans une grande pauvreté. Neuf personnes sur dix gagnent à peine l'équivalent de 70 centimes d'euro par jour.

Depuis le coup d'État de 1962, les généraux qui se sont succédé au pouvoir ont entretenu une dictature féroce, qui réprime sauvagement non seulement l'opposition officielle mais aussi les minorités ethniques en révolte comme les Karen et les Mon. En 1988 notamment, un soulèvement populaire contre la cherté de la vie fut réprimé dans le sang ; l'armée fit plusieurs milliers de victimes. Actuellement, la plupart des leaders de l'opposition sont emprisonnés ou placés en résidence surveillée, comme la

porte-parole de la Ligue nationale pour la démocratie, Aung San Suu Kyi.

Aujourd'hui, l'armée reste le principal pilier de l'État ; forte de plus de 400 000 hommes, elle absorbe plus de 35 % du budget alors que la part de celui de la Santé, par exemple, n'atteint que 0,5 %.

Au début, la junte a bien tenté de couper court à la contestation, mais sans succès. Celle-ci est allée en s'amplifiant, prenant un tour politique avec la revendication de la démocratie. Les moines bouddhistes, qui constituent une force politique et morale et qui bénéficient d'un statut privilégié, sont également de plus en plus nombreux à descendre dans la rue, signifiant du même coup au régime qu'il n'a plus leur caution.

Les dirigeants américains et européens ont également appelé

Total complice de la dictature

Total est le premier investisseur étranger en Birmanie. En 1992, ce trust a signé avec la junte un contrat d'exploitation du gisement gazier de Yadana, au sud du pays. C'est l'armée birmane qui a surveillé la construction du gazoduc qui traverse une partie du pays, n'hésitant pas à soumettre 15 000 personnes au travail forcé pour construire une voie de chemin de fer destinée à acheminer hommes de troupe et matériel militaire, et à déplacer au moins 30 000 habitants dans la zone du gazoduc.

Plusieurs travailleurs birmans, victimes de ces exactions, ont traîné Total devant les tribunaux pour complicité. Jusqu'à présent, la compagnie pétrolière s'en est sortie sans condamnation. Les profits que Total et ses semblables tirent de Birmanie sentent pourtant la violence et le sang !

la junte à entreprendre des réformes démocratiques. Après quarante-cinq ans de complicité et de soutien à la dictature birmane, il serait temps ! La question est plutôt de savoir jusqu'où le régime est prêt à aller pour réprimer violemment la contestation, comme il a commencé à le faire le 25 septembre. Malheureusement, les appels des bonzes à la prière ou les appels des dirigeants de l'opposition à la non-violence ne préparent guère la population à faire face à un tel danger.

Roger MEYNIER

• États-Unis

Grève et négociations chez General Motors

Aux États-Unis, le syndicat de l'automobile, l'UAW, a appelé, lundi 24 septembre, les 73 000 travailleurs de General Motors, le premier constructeur automobile mondial, à se mettre en grève. Il s'agissait de faire pression sur la direction à l'occasion du renouvellement du contrat entre la direction et le syndicat, contrat qui va servir ensuite de modèle pour Ford et Chrysler et qui donnera le ton aux négociations dans les autres branches.

Les négociations sur ce nouveau contrat durent déjà depuis des mois. Elles se sont même poursuivies depuis plus d'une semaine au-delà de l'expiration de l'ancien contrat et l'UAW avait donné jusqu'à lundi 24 septembre, 11 heures du matin, à la direction pour signer le nouvel accord, sous peine de grève.

Quelles étaient les exigences du syndicat ? Il est difficile de le savoir car celui-ci n'a absolument pas tenu au courant les travailleurs du déroulement et du contenu des négociations. Mais d'après les fuites rapportées par la presse, le conflit ne portait pas sur les sacrifices que la direction a exigés en matière de couverture médicale des retraités, pourtant garantie à vie depuis 1964 et dont elle aurait réussi à se débarrasser en transférant la gestion au syndicat. La direction devrait verser une somme importante en une fois pour alimenter le fonds. Mais ce sera pour elle une excellente affaire qui pourrait lui faire économiser, selon les analystes de Wall Street, quelque 3

• Droit des « peuples premiers »

Un droit formel, une disparition réelle

Les Nations unies ont récemment voté une déclaration reconnaissant le droit des « peuples premiers » à « être autonomes, à ne pas subir l'assimilation forcée ou la destruction de leur culture ».

Ceux qu'on désigne aujourd'hui sous ce terme de « peuples premiers », et qu'on appelait naguère plus crûment des « sauvages », ce sont par exemple les Inuits qui vivent dans le Grand Nord, les Papous de Nouvelle-Guinée, les Aborigènes d'Australie. Ils ont pour caractéristique commune d'avoir survécu aux contacts

avec les colonisateurs et d'avoir peu ou prou conservé des traces de leur mode de vie ancestral.

La survie de leur culture, et leur survie tout court, est surtout due au fait qu'ils occupaient, ou ont été confinés dans des territoires restés longtemps inexploités par les colonisateurs ou leurs successeurs actuels : trop chauds, trop froids ou trop arides. Mais il n'y a aujourd'hui plus de trace vivante de ceux de ces « peuples premiers » qui vivaient aux Antilles avant l'arrivée des colonisateurs, et presque plus des Indiens qui peuplaient les gran-

des plaines d'Amérique du Nord.

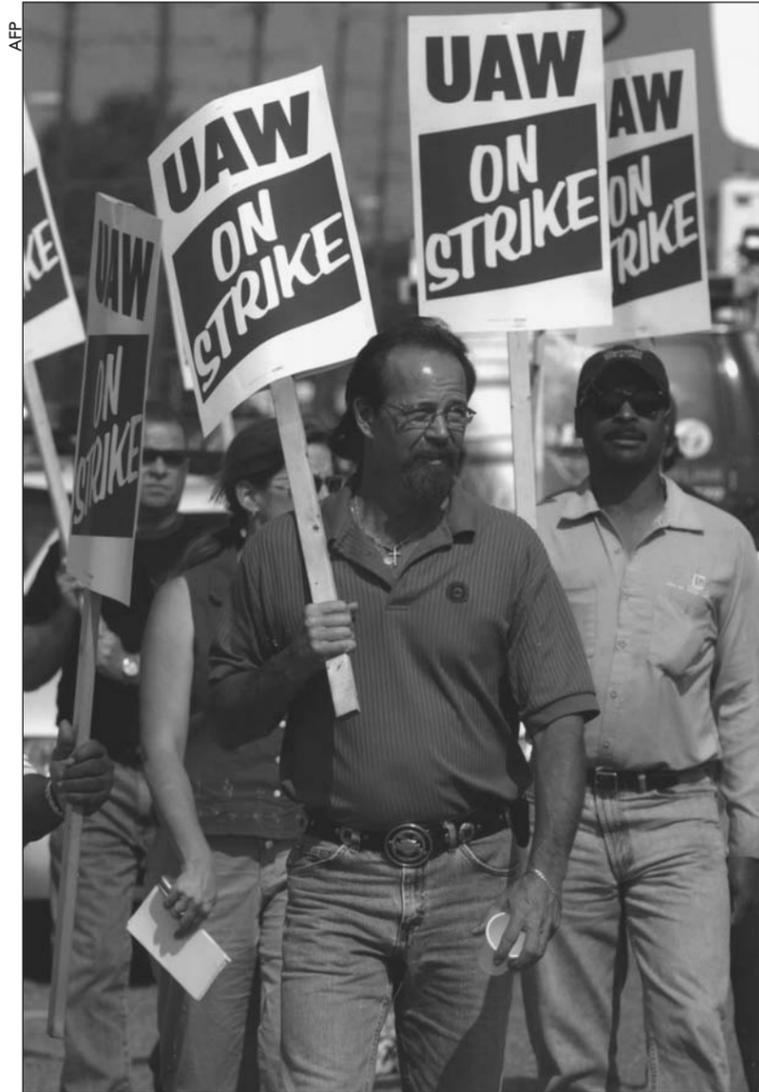
Aujourd'hui, le concert des nations dites civilisées, en mal de bonne conscience, crée des musées pour faire connaître les cultures de ces peuples disparus, appelle « êtres humains » ceux qui ont été pourchassés comme des animaux et distribue des bonnes paroles aux survivants. Mais ce ne sont encore que des paroles, car la déclaration des Nations unies n'a pas force de loi.

Les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, qui pourraient être directement

concernés, ont voté contre cette résolution, toute verbale qu'elle soit. On ne saurait être trop prudent car si du pétrole ou de l'uranium étaient découverts sur un territoire dévolu à un « peuple premier », il faudrait évidemment aviser.

Car dans une société dont la base est la recherche du profit capitaliste, la « civilisation » signifie encore trop souvent l'expropriation et les spoliations, alors qu'elle devrait apporter l'éducation et la culture, la médecine et les soins.

Paul GALOIS



• Il y a 50 ans, aux États-Unis

Le mouvement noir en lutte contre la ségrégation scolaire à Little Rock

Le 24 septembre 1957, Little Rock, capitale de l'Arkansas, offrait un spectacle inédit : le président Eisenhower y avait envoyé l'armée et les parachutistes, toute une division aéroportée, pour faire entrer dans le lycée de Central High, jusqu'alors réservé aux Blancs, neuf élèves noirs. La détermination de la population noire à briser une ségrégation qui privait de fait les Noirs du droit à l'éducation, tenant tête à la violence haineuse des racistes, obligeait le président à intervenir.

C'est trois ans plus tôt, en 1954, au terme d'une bataille juridique menée par l'aile modérée du mouvement noir, que la Cour suprême avait déclaré illégale la ségrégation scolaire qui, dans le sud des États-Unis, interdisait aux élèves noirs de fréquenter des collèges jusqu'alors réservés aux élèves blancs. Mais les réticences des dirigeants politiques et de l'appareil d'État à faire respecter les quelques mesures en faveur des droits des Noirs, que ceux-ci avaient réussi à obtenir de la Cour suprême après des luttes courageuses et opiniâtres, encourageaient les racistes à s'opposer par la force à tout début d'application, en particulier dans le sud des États-Unis.

Si bien que lorsque le maire de Little Rock tenta un tout début de déségrégation dans un seul lycée de la ville en y inscrivant neuf élèves noirs, le gouverneur de l'État, qui cherchait l'appui des racistes pour sa réélection, encouragea ces derniers à se mobiliser et fit savoir, la veille de la rentrée scolaire, le 2 septembre, qu'il mobiliserait la Garde nationale contre les élèves noirs, et que, s'il le fallait, « *le sang coulerait dans les rues* ». Ces propos, raconte une militante noire, « *électrifièrent Little*

Rock. Le lendemain matin, ils choquèrent les États-Unis. À midi, ils horrifiaient le monde entier. »

Le 3 septembre 1957, neuf élèves noirs se présentèrent donc à l'entrée du lycée. Les racistes ainsi qu'une unité de la Garde nationale, baïonnette au canon, les empêchèrent de pénétrer. Mais ils refusèrent d'intégrer une école noire et la Garde nationale resta campée devant le lycée pendant des jours, jusqu'à ce qu'Eisenhower convainque le gouverneur de bien vouloir retirer ses troupes.

Celui-ci finit par obtempérer mais en appelant, à la télévision, les élèves noirs à renoncer à se présenter au lycée, ce qui revenait à appeler tous les racistes à se mobiliser pour les en empêcher. Le 23 septembre, des centaines de ségrégationnistes se massèrent devant le lycée. Ils tabassèrent trois journalistes noirs pris pour des parents d'élèves, escortés par la police municipale, réussissaient à pénétrer dans le lycée par une porte latérale.

Dès qu'ils apprirent la nouvelle, la foule des racistes mena l'assaut contre le lycée. La police réussit à en extraire les neuf élèves et à les reconduire chez eux. Ils avaient échappé au lynchage. Mais la tension était à son comble dans la ville. Et les autorités avaient tout lieu de craindre que la population noire se mobilise tout entière pour faire respecter ses droits.

Après tout, c'est bien ce qui venait de se passer à Montgomery en Alabama, où toute la population noire de la ville avait fait bloc et s'était organisée avec un courage sans faille pour boycotter les bus de la ville pendant une année entière jusqu'à obtenir, en décembre 1956, la fin de la ségrégation dans

ces transports publics.

Un peu partout dans le pays, des incidents plus ou moins graves témoignaient d'une révolte profonde des Noirs contre les humiliations qu'on leur faisait subir et d'une volonté d'affirmer leur dignité d'homme et de femme, quel qu'en soit le prix. Voilà qui ne pouvait qu'effrayer les autorités.

Devant la tension croissante, le maire de Little Rock demanda donc l'intervention des troupes fédérales. Le lendemain, 24 septembre, le président Eisenhower décidait d'envoyer ses troupes. Et c'est escortés de parachutistes et de jeeps avec des mitrailleuses que les neuf élèves noirs purent intégrer le lycée. Ils durent encore affronter pendant des mois les vexations et les quolibets des élèves racistes. « *Tous les matins pendant neuf mois nous nous levions, nous cirions nos chaussures, et nous partions à la guerre* », déclara l'un des neuf élèves.

Cette obstination, qui puisait sa force dans un mouvement noir en plein développement, fut aussi un stimulant et un exemple pour les adversaires de la ségrégation. Il fallut encore deux ans de lutte pour que Little Rock commence une déségrégation progressive. Mais cette affaire nourrit la colère et la mobilisation d'une génération qui entendait briser la ségrégation dans les écoles, mais aussi dans les universités, les restaurants et tous les lieux publics jusqu'alors interdits aux Noirs.

Tout ce qui fut obtenu alors le fut grâce à ces luttes menées avec courage et acharnement.

Vincent GELAS

milliards de dollars par an ! C'est maintenant le fonds appelé VEBA (Association volontaire d'employés bénéficiaires), alimenté par des cotisations importantes des travailleurs et des retraités, et sous la responsabilité du syndicat, qui devrait assurer la couverture sociale. Mais il garantirait d'autant moins ses prestations qu'il serait dépendant de la rentabilité de ses placements boursiers. D'ailleurs de tels VEBA, mis en place dans d'autres entreprises, ont déjà connu la faillite.

Il s'agit donc d'une remise en cause considérable des droits des salariés et retraités. On ignore encore quelle autre concession l'UAW a bien pu accepter, en particulier sur les salaires. Mais l'argument essentiel utilisé par le syndicat est qu'il faut sauver les emplois et empêcher les délocalisations. Or il semble bien que c'est sur ce chapitre que la négociation a achoppé le 24 septembre.

Pourtant les promesses de GM en la matière n'engagent pas les constructeurs automobiles à grand-chose. Depuis 1982 chaque contrat promet la sauvegarde des emplois pour aider l'UAW à faire accepter des sacrifices supplémentaires aux travailleurs dans tous les domaines, sur les conditions de travail, les cadences, les salaires, les prestations sociales, etc. Et pendant ce temps les effectifs

n'ont cessé de diminuer. Rien que depuis 1990, le nombre des travailleurs de l'automobile couverts par les contrats garantissant la sauvegarde des emplois est passé de 463 000 à 178 000 !

Les dirigeants de l'UAW, qui protestent de leur loyauté envers leur « partenaire », se vantant même d'avoir permis à l'entreprise d'économiser des milliards de dollars, se sont sentis trahis par la direction de GM, qui refusait de promettre quoi que ce soit en échange des sacrifices consentis. Mais c'était aussi une mise en scène pour démontrer aux travailleurs que la détermination des négociateurs syndicaux n'a pas faibli et que le contrat ainsi arraché de haute lutte ne peut pas être amélioré.

En tout cas un accord a été trouvé en 48 heures et le PDG de GM, Wagoner, a rendu hommage aux responsables syndicaux, en affirmant que c'était la négociation la plus difficile qu'il ait connue. Reste maintenant à savoir si les travailleurs vont être dupes des grandes manœuvres syndicat-patron menées contre eux, s'ils vont accepter de cesser la grève qu'ils viennent à peine de démarrer et s'ils vont accepter de ratifier ce nouveau contrat, qui doit être soumis à leur vote.

Dominique CHABLIS

• HLM

Christine Boutin pressée de se débarrasser des logements sociaux

Lors du congrès des organismes HLM qui vient de se terminer, Christine Boutin, ministre de la Ville, s'est dépensée pour amener les responsables de ces organismes à mettre en vente, chaque année, 40 000 logements sociaux. La grande majorité du congrès HLM, les élus, les associations se sont opposés à ce qu'ils considèrent, à juste titre, comme dangereux pour les locataires concernés et, en aucun cas, comme une réponse aux problèmes qu'ils rencontrent.

Du coup, la ministre a menacé d'imposer cet objectif par la loi et, en attendant, de réserver les aides de l'État aux organismes qui suivraient ses consignes. Cet acharnement est significatif des priorités gouvernementales en la matière. Alors que 1 300 000 personnes attendent de voir leur demande de HLM satisfaite, l'accent est mis sur la vente des HLM anciens, plutôt que sur la construction de nouveaux logements sociaux.

La vente progressive d'une fraction du parc HLM fait partie, avec les exonérations fiscales pour ceux qui empruntent pour acheter un logement, des mesures destinées selon Sarkozy à résorber la crise du logement en « permettant à la France qui travaille d'accéder à la propriété ».

Depuis qu'existent des habitations à loyer modéré

(HLM), certains de leurs gestionnaires pratiquent la vente de leurs appartements à ceux qui les occupent. Des familles populaires choisissent de payer, espérant ainsi être assurées d'avoir un toit et de pouvoir le transmettre à leurs enfants. Mais cela se révèle trop souvent un piège. Dans des communes dont les parties communes sont dégradées, les charges à verser ont vite fait d'augmenter au-delà des prévisions. Les réparations qui incombaient auparavant à

l'office HLM se retrouvent alors à la charge du nouveau propriétaire. Cette situation a conduit des collectivités locales à se substituer aux propriétaires des milieux modestes qui ne pouvaient payer leurs charges. Dans certaines communes, comme à Creil dans l'Oise, certaines cités, devenues propriétés privées, ont été reconverties en HLM.

Seule une petite partie des habitants des cités HLM, celle qui dispose des ressources nécessaires, peut envisager

l'achat de son logement. Cela n'empêche pas les sociétés qui mettent ces appartements en vente de faire pression sur tous les occupants : c'est acheter ou déménager. Mais où ?

Cette politique, loin de réduire la pénurie de logements sociaux, va contribuer à accroître le nombre de mal-logés en transformant une partie des occupants de HLM en propriétaires de taudis et en jetant dehors une autre partie d'entre eux.

Daniel MESCLA

• Venissieux (Rhône)

Mobilisation contre l'expulsion d'un locataire

« La seule solution rapide réside dans une meilleure fluidité du parc HLM, afin qu'en bénéficient ceux qui en ont vraiment besoin » : voilà ce qu'a déclaré Christine Boutin dans une interview au journal *Le Progrès* du 22 septembre, à propos des listes d'attente pour obtenir un logement, en attendant que ceux à construire soient livrés.

En fait, la « fluidité » est déjà appliquée par les organismes HLM... en expulsant les locataires qui ont du mal à payer. Lundi matin 24 septembre, l'huissière venue procéder à une expulsion dans le quartier des Minguettes avait bien compris le message

quand elle expliquait au locataire, expulsé pour retard de loyer, qu'il y avait beaucoup de demandes et qu'il devait laisser la place aux « nécessiteux ».

Apparemment, pour le bailleur de logements sociaux Alliade qui gère l'immeuble, les « nécessiteux » ne doivent quand même pas trop l'être puisqu'ils doivent payer leur loyer sans problème. En effet, il a refusé tout arrangement avec le locataire, malgré les interventions de la CNL et le plan de remboursement de sa dette qu'il avait élaboré avec l'aide des services sociaux de la mairie. Ce prétendu bailleur social (30 000

logements sociaux en Rhône-Alpes, dont 3 000 à Venissieux) est en fait de moins en moins social, faisant payer des loyers de plus en plus élevés et étant d'autant plus pressé de faire partir les personnes en difficulté qu'on approche de la date à partir de laquelle les expulsions seront suspendues pour l'hiver.

Finalement, devant la détermination de la vingtaine de personnes venues soutenir le locataire, l'huissière et le commissaire de police ont accordé un délai jusqu'au 15 octobre. Souhaitons que ce délai permette de faire reculer Alliade.

Correspondant LO

• Fruits et légumes

Les conseillers ne sont pas les payeurs

Alors que les télévisions et les magazines sont remplis de publicités invitant à consommer « dix fruits ou légumes par jour », alors que la lutte contre l'obésité et la mauvaise alimentation est censée être une priorité de santé publique, une étude officielle vient de montrer qu'un quart de la population n'achète pas de fruits et légumes, indispensables à une alimentation saine, car ils sont trop chers.

L'étude du Credoc (centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie) assure qu'il y a un décalage entre le « prix réel » et le « prix perçu ». Autrement dit, que les consommateurs se priveraient de fruits et de légumes parce

qu'ils croient qu'ils sont trop chers... C'est aussi ce que disait le Premier ministre Fillon en affirmant que les prix à la consommation n'augmentaient pas, mais que les gens avaient seulement l'impression d'une hausse. Il n'empêche que la consommation de fruits et légumes a baissé de 15 % entre 1999 et 2003. Certains invoquent les habitudes alimentaires. Mais elles n'ont pas changé à ce rythme-là !

Les aliments de bonne qualité sont de plus en plus chers,



alors que les ressources des familles ouvrières au mieux stagnent, et bien souvent régressent. La campagne invitant la population pauvre à s'alimenter mieux rappelle les bonnes paro-

les des médecins qui prescrivaient le bon air aux enfants malingres vivant sur le carreau des mines.

Paul GALOIS

Allo, la pompe à sous ?

Pour joindre au téléphone les Assedic, une caisse d'allocations familiales, d'assurance-maladie ou vieillesse, il faut en passer par un numéro commençant par 08 dont le coût à la minute est nettement plus cher que celui d'une simple communication locale.

La surtaxe est partagée entre l'opérateur téléphonique et l'organisme appelé par les usagers. Un rapport sur « l'accueil à distance dans les administrations », publié en août, reconnaît que « les contrats procurent une marge bénéficiaire très importante aux opérateurs ». Une communication qui revient à 0,02 ou 0,03 euro la minute pour l'opérateur peut être facturée entre 0,12 et 1,20 euro la minute !

Le ministre du budget, Woerth, commanditaire du rapport, parle de baisser les tarifs, mais exclut d'appliquer la gratuité pour tout appel téléphonique aux services sociaux, sous prétexte que « la gratuité totale est susceptible de générer en nombre des appels non pertinents, des appels inutilement réitérés ou abusivement prolongés ». À écouter les gens qui nous gouvernent, les usagers seraient donc des gaspilleurs impénitents. Comme si c'était par plaisir que l'on téléphonait aux organismes sociaux, alors que de tels coups de fil se font souvent dans l'angoisse de boucler son budget !

Cet été, un site internet a fourni, pour quelque 5 000 numéros surtaxés, leurs équivalents non officiels, mais au tarif local. Il a été fermé. Une pétition demandant une réforme des numéros surtaxés a alors recueilli près de 70 000 signatures. Les étudiants de la région parisienne ont obtenu que le Crous, l'organisme qui gère les services sociaux des étudiants, fasse machine arrière. Ils peuvent à nouveau obtenir des renseignements sur leur demande de bourse ou de logement, par un numéro facturé au tarif local. Une première brèche, on l'espère !

Annie ROLIN

• Reprise de SEB par Modulex (Vosges)

Le sauveur s'est sauvé !

L'an dernier, le groupe d'électroménager SEB annonçait la fermeture de ses deux usines de Vécoux et du Syndicat dans les Vosges (439 salariés), tout en promettant que ce serait sans licenciement : il avait dans sa manche un sauveur, Modulex, présenté comme le leader mondial de la maison à ossature en bois.

Modulex proposait de créer près de 500 emplois, dont 200 réservés aux ouvriers licenciés de chez SEB, la production devant démarrer le 1^{er} octobre 2007. À la signature de la cession des usines à Modulex en décembre 2006, le département, la Région et l'État apportèrent chacun 800 000 euros pour la reconversion. Mais les retards se sont vite accumulés : la formation du personnel promise n'a jamais vraiment commencé, pas plus que le matériel nécessaire n'a été livré.

Rien ne semblait bien clair dans cette affaire, jusqu'à ce financier maître-d'œuvre du

projet qui était sous le coup d'une interdiction de gérer une société.

Mais Poncelet, le président du Conseil général des Vosges, était très fier de cette annonce à quelques mois des élections présidentielles et législatives. Et en Lorraine, du parc des Schtroumpfs censé reconverter tous les sidérurgistes, à Daewoo qui devait faire pousser des usines comme champignons en automne, les pouvoirs publics sont spécialisés dans l'annonce de sauveurs providentiels qui s'en mettent plein les poches, tout en laissant les travailleurs sur le carreau.

Car comment est-il possible que ni la multinationale SEB, ni les autorités, ni les médias ne se soient rendu compte que Modulex-France n'était en réalité qu'une modeste PME de 100 à 150 personnes, et pas du tout le leader mondial annoncé ? Modulex n'a d'ailleurs pas seulement ruiné les espoirs d'emploi des ex-salariés de SEB : une petite société

immobilière de Lens, qui avait vendu des maisons Modulex, se retrouve le bec dans l'eau, ses salariés sur le carreau et sa gérante en procès.

Modulex semble avoir renoncé à son projet, mais a déjà laissé des ardoises : les factures impayées se montent à 142 922 euros de frais d'expertises, au total il y en aurait, selon la presse, pour 500 000 euros. Le contribuable paiera...

« On en a marre de toutes vos belles histoires », protestaient les travailleurs lundi 17 septembre, face à la direction SEB qui les lanterne et



Salariés de SEB manifestant le 14 février 2006 devant le siège social à Ecully.

découvre aujourd'hui que l'industrie du bois n'était pas faite pour des femmes, l'essentiel du personnel ! Les travailleurs lui ont rappelé que SEB s'était engagé à fournir un emploi à tout le monde et ils réclament la révision du plan « social ».

Les travailleurs sont écœu-

rés par l'attitude de Modulex, bien sûr, mais aussi et surtout de SEB et des pouvoirs publics. Tout ce beau monde n'avait qu'une envie : que la fermeture des usines se fasse sans bruit pendant que le groupe SEB continue à encaisser ses profits.

Etienne HOURDIN

• Réseau de bus – Belfort

Une réorganisation au détriment des usagers et des chauffeurs

Pour desservir l'agglomération belfortaine, le Syndicat mixte des transports en commun, présidé par Christian Proust, conseiller général MRC, vient de mettre en service un nouveau réseau de bus.

Baptisé Optymo, avec « la révolution en route » comme slogan publicitaire, en fait d'amélioration, c'est une détérioration des conditions de transport qui est au rendez-vous pour beaucoup d'usagers... Soi-disant pour accélérer la circulation des bus, une centaine d'arrêts ont été supprimés en ville et aux extrémités des communes de l'agglomération, ce qui se traduit par des déplacements à pied plus longs, et la presse aux nouveaux arrêts. La gare SNCF, par exemple, n'est plus desservie que par une seule ligne ; c'est la galère pour les personnes âgées ou handicapées chargées de bagages, qui doivent descendre à des arrêts plus rares et bien plus éloignés.

Alors que les bus devaient théoriquement passer toutes les dix minutes en ville, des retards

et attentes de plus d'une demi-heure sont monnaie courante. La multiplication des correspondances, très souvent ratées, rallonge beaucoup le temps de transport. Les chauffeurs se retrouvent en première ligne face aux récriminations des usagers. Mais ils ne peuvent pas tenir les nouveaux horaires prévus : sur certaines portions de ligne, où il n'y a pas de voie spéciale, il leur faudrait rouler à plus de 50 km à l'heure, voire 60, entre chaque arrêt, ce qui est rigoureusement impossible.

À la rentrée scolaire, la pagaille a été à son comble ; elle continue. Par exemple, à 18 h, à la sortie devant le lycée Follereau, un seul emplacement pour sept bus archi-bondés. Dans celui allant à Beaucourt, qui emprunte une portion d'auto-route, il y a encore des lycéens voyageant debout. Bonjour la sécurité !

Pour gagner du temps, les concepteurs d'Optymo ont eu une idée géniale : les chauffeurs ne vendent plus de billets dans les bus, même pour les usagers occa-

sionnels. Ceux-ci doivent prévoir d'acheter des tickets à l'avance chez des commerçants, une carte alimentée avec dix euros minimum, ou encore un ticket de 3 euros valable une journée. Les usagers qui, par contre, doivent prendre les bus plus de deux fois par jour, pour aller travailler aux quatre coins de la ville par exemple, verront leur abonnement mensuel passer de 30 à 36 euros le 1^{er} décembre.

Le député UMP Meslot, qui prépare les élections municipales, a lancé une pétition de protestation qui aurait, paraît-il, recueilli plusieurs milliers de signatures. La démagogie ne l'arrête pas, car il a voté avec la gauche locale la création de ce nouveau réseau. Or il n'y a pas de miracle : sans augmenter le budget de fonctionnement, c'est-à-dire sans augmenter notablement le nombre de véhicules et sans embaucher de nouveaux chauffeurs, il est impossible d'avoir des dessertes étendues partout, plus nombreuses et plus rapides.

Correspondant LO

• Agglomération rémoise

Économies pour les usagers des transports, profits pour les actionnaires

Avec l'arrivée du TGV-Est, une des lignes du réseau des transports en commun de l'agglomération rémoise (la TUR) a été dégarnie, afin que soit desservie la nouvelle gare TGV Champagne-Ardenne de Bezannes.

Les usagers du quartier Croix du Sud ont de ce fait vu la fréquence des bus devenir complètement aléatoire, l'attente pouvant durer de douze minutes à plus d'une heure.

D'autres solutions, moins pénalisantes pour les usagers, auraient été possibles, comme le prolongement de la ligne M. Cependant ce n'est pas ce choix qu'ont fait les dirigeants de l'intercommunité Reims Métropole et des TUR, et cela par souci d'économiser 300 000 euros.

Le groupe Kéolis, gestionnaire des TUR, n'est pourtant pas en état de manque. Depuis quinze ans, les dividendes reversés aux actionnaires des TUR sont en constante progres-

sion, avec des chiffres plus qu'impressionnants. Pour l'année 2006, le taux de rentabilité de l'action a été de 463 %, soit 150 fois mieux que le Livret A.

Ces chiffres, repris par la presse régionale, ont été communiqués au terme d'une expertise commandée par le Comité d'établissement des TUR. Les dirigeants de Reims Métropole les connaissaient donc, mais pas question pour eux de demander à Kéolis d'écarter ses profits si peu que ce soit. Au contraire, c'est aux usagers que le vice-président de l'agglomération s'en est pris. Dans une interview au journal *l'Union* il a en effet déclaré que les usagers pouvaient bien attendre 2010 l'arrivée du tramway, « que cette mesure n'est que provisoire, (...) il faudra simplement que ces personnes prennent d'autres habitudes ». Si ce n'est pas là du mépris, alors les mots ne veulent plus rien dire.

Correspondant LO

• SNCF, RATP, EDF, GDF et d'autres secteurs encore...

Préparer les luttes dès aujourd'hui

Bien des travailleurs seront en grève le 18 octobre prochain... et peut-être les jours suivants. Parmi eux, il y aura bien sûr les cheminots qui refusent la remise en cause de leur régime de retraite, tout comme ils l'avaient fait en 1995, lors d'une grève qui avait obligé le gouvernement à reculer.

Mais Sarkozy ne s'en prend pas seulement aux cheminots, aux agents de la RATP ou à ceux de l'EDF-GDF. Il a annoncé clairement qu'une fois le « problème » des régimes spéciaux réglé, tous les travailleurs vont devoir travailler quelques années supplémentaires pour percevoir une retraite complète. C'est ce que demande le patronat, et Sarkozy s'exécute.

Attaques contre les régimes de retraite, contre le droit du travail, remise en cause des 35 heures, instauration de franchises médicales, suppression massive d'emplois dans les services publics, voilà ce qui attend le monde du travail. Par contre, quand il s'agit des plus riches, de ceux qui sont nés avec une cuillère en argent dans la bouche, Sarkozy et les siens ne parlent que de baisses d'impôts et d'exonérations de cotisations sociales. Après cela, les mêmes osent s'en prendre aux avantages des cheminots ou des agents de la RATP ou de l'EDF-GDF, « privilèges » qui seraient « exorbitants » et auxquels il faudrait mettre un terme.

À la SNCF, des discussions vont s'ouvrir entre direction et syndicats. Mais Sarkozy l'a clairement dit, il est décidé à mettre fin aux régimes spéciaux de retraite ; la discussion ne portera donc que sur des points de détail.

Les travailleurs n'ont aucune raison de

lâcher quoi que ce soit. Si la justice sociale et l'équité existaient, c'est à ceux qui ont le plus de moyens qu'il serait demandé de mettre la main à la poche. Le gouvernement fait tout l'inverse.

La SNCF a annoncé un bénéfice net de 595 millions d'euros pour le premier semestre 2007, contre 101 pour la même période en 2006, et on ose nous dire qu'il n'y a pas d'argent pour assurer les retraites ! Plus la SNCF fait de bénéfices, plus elle réduit les protections sociales. C'est en fait sur le dos des cheminots, en n'embauchant pas et en supprimant de nombreux emplois, en ne remplaçant pas les départs à la retraite, en se débarrassant du fret, en réduisant toujours plus les protections sociales, qu'elle réalise ses profits. Mais cet argent est celui des travailleurs, il doit leur être destiné !

Mettre un coup d'arrêt à cette politique, refuser les alignements vers le bas, c'est possible. Et cela sera grandement facilité si d'autres travailleurs, tournant le dos aux mensonges quotidiennement distillés sur les « privilèges », comprennent eux aussi que c'est le moment de donner un coup d'arrêt à l'offensive gouvernementale contre tous les salariés.

Les cheminots et bien d'autres ont quelques semaines pour se préparer à la riposte, pour se renforcer, pour se convaincre les uns et les autres de la nécessité de se battre... et pour gagner.

Georges LATTIER



• À la SNCF Vers la grève

Depuis que Fillon a déclaré le 9 septembre que la réforme des régimes spéciaux de retraite était prête, depuis que Sarkozy l'a confirmé le 18 septembre puis a précisé sa « méthode » et surtout le calendrier qu'il compte suivre, le climat social évolue de jour en jour à la SNCF. La réforme des régimes spéciaux est un coup, parmi d'autres, porté par le gouvernement et la direction. Il est venu après l'annonce de la fermeture programmée de 262 gares fret, pouvant entraîner jusqu'à 7 000 suppressions de postes, après la décision d'appliquer la loi cadre sur le « service minimum », et au moment même où la direction, dans les négociations salariales, ne prévoit que 1,3 % d'augmentation pour l'année 2007.

C'est dire que les cheminots sont en première ligne. Face à toutes ces attaques, les six fédérations syndicales qui se sont réunies le 19 septembre, CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD-Rail, CFE-CGC, ont proclamé que « l'heure est à l'action » et appellent « les cheminots à s'inscrire dans un mouvement national de grève le 18 octobre 2007 ». Quant à l'UNSA et à la FGAAC (autonomes agents de conduite), elles ont indiqué « qu'elles ne fermaient pas la porte à la mobilisation ». Elles attendent en fait une rencontre prévue avec le ministre Xavier Bertrand, le 27 septembre, et les résultats de la négociation salariale.

Depuis qu'a été annoncée la journée de grève du 18 octobre, les discussions sont très nombreuses, bien plus qu'elles ne l'avaient été avant la grève de 1995. Il y a ceux qui pensent qu'une journée de 24 heures ne suffira pas pour faire reculer Sarkozy et qui se disent prêts à continuer. Mais il y a aussi ceux, encore nombreux, qui veulent voir ce qui va sortir des rencontres prévues avec les représentants du gouvernement et ceux de la direction de la SNCF.

Cependant, ceux qui pensent que la grève est inéluctable sont chaque jour plus nombreux. Non seulement la grève se discute, mais aussi la nécessité de s'adresser à tous les travailleurs qui verront le régime général à nouveau attaqué en 2008, avec l'allongement programmé à 42 ans, voire 45 ans de cotisations retraite. Et le fait que la fédération CGT ainsi que d'autres syndicats expliquent cela rend palpable l'idée que le mouvement pourrait s'étendre.

De son côté, la direction de la SNCF a nommé dans chaque établissement un « monsieur retraite » chargé, avec bien du mal, d'expliquer le bien-fondé de la réforme. La crainte qu'éprouve la SNCF face à la grève qui se prépare ne fait qu'alimenter les discussions parmi les cheminots et les conforte dans leur bon droit et dans les possibilités qu'ils ont de faire reculer le gouvernement.

Correspondant LO

• Triage de Villeneuve-Saint-Georges (VIP)

Le 18, et plus...

À l'appel de la CGT et de SUD-Rail, mardi 25 septembre dans la matinée, une assemblée d'une centaine de cheminots du triage de Villeneuve-Saint-Georges (région parisienne) s'est réunie dans la perspective de la préparation de la journée

de grève du 18 octobre. Les discussions et les interventions étaient très animées et combatives. L'assemblée a demandé aux syndicats de déposer un préavis de grève reconductible à partir du 18 octobre. À suivre...



Une assemblée, lors de la grève de 1995.

• Dépôt d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)

Le ton monte

Le 19 septembre, au lendemain de l'intervention de Sarkozy, le « monsieur retraite » du dépôt d'Ivry-sur-Seine a tenté de transmettre la parole de la direction SNCF à une équipe de cheminots de l'atelier, majoritairement composée de jeunes embauchés.

Le ton a vite changé quand un cheminot plus ancien lui a rappelé que rien n'était encore fait, qu'en 1995 Juppé disait aussi qu'il ne reculerait pas et que c'est finalement la grève qui a eu raison de lui. Du coup, les plus jeunes ont rappelé aux cadres que leur salaire (1 000 euros) ne leur permettait pas de vivre correctement, qu'il y en avait assez de toutes les remises en cause, que leurs conditions de travail étaient déplorables, qu'ils n'avaient rien à perdre et qu'il ne leur restait plus qu'à faire comme les anciens, c'est-à-dire la grève.

Sur ce, le « monsieur retraite » a stoppé la réunion.

Correspondant LO

• Gare du Nord – Paris

Les plus jeunes aussi

Les attaques de Sarkozy contre les retraites ne laissent pas indifférents les jeunes agents de l'accueil.

Beaucoup se souviennent des grèves de 1995, quand ils n'avaient pas de transport pour aller à l'école. Mais, bien que loin de la retraite, ces agents ne sont pas insensibles aux mesures de Sarkozy, voyant bien qu'elles s'inscrivent dans une politique générale défavorable aux travailleurs. Et pour cer-

tains, d'ailleurs, le seul fait que le train de mesures annoncé vient de Sarkozy est en soi suffisant pour s'y opposer.

L'ambiance n'est donc pas à se laisser faire

Correspondant LO

• SNCF Limoges

La grève se prépare

À Limoges, de plus en plus de cheminots sont décidés à faire grève le 18 octobre.

Il y a quelques semaines, beaucoup doutaient de la possibilité de faire reculer Sarkozy comme nous avons fait reculer Juppé en 1995. Mais trop, c'est trop !

Il y a trop de mensonges révoltants, trop de mépris déversé par les ministres, les journalistes et les prétendus spécialistes des questions économiques et démographiques. La plupart des cheminots ne touchent pas les retraites de plusieurs milliers d'euros citées par la presse. La moitié des retraités touchent moins de 1293 euros net par mois, 14 % touchent 985 euros. Et on ose les traiter de privilégiés ?

Comme disait un cheminot : « C'est Nicolas lui-même qui m'appelle à la grève. »

Et puis, il y a tout le reste : des milliers de suppressions d'emplois, la multiplication des réorganisations dans tous les chantiers, toujours avec des suppressions de postes à la clé, comme à l'accueil en gare où quatre emplois seraient supprimés et où il n'y aurait plus personne la nuit pour renseigner les voyageurs.

Il y a bien sûr le nouveau plan Fret qui, pour la région de Limoges, est catastrophique : 32 gares seraient fermées au trafic Fret, une soixantaine d'emplois supprimés. Des entreprises comme International Paper, Allia, les confitures Andros, utilisent le wagon isolé. Avec la réforme du Fret, il leur faudra

utiliser la route, augmentant encore les défilés ininterrompus de camions qui rendent la vie impossible aux habitants des villes traversées.

La direction craint la grève et tente de calmer le jeu. Au lendemain du discours de Sarkozy, elle est venue dans l'atelier pour dire : « Ne vous en faites pas trop, on vous tiendra au courant. »

Un discours qui n'a rassuré personne !

Correspondant LO

• Gare Saint-Lazare – Paris

Être dans l'action

À la gare Saint-Lazare, plusieurs dizaines de cheminots se sont retrouvés jeudi 20 septembre. La grève était dans tous les esprits et les discussions ont surtout porté sur la journée du 18 octobre, certains pensant qu'il serait bien qu'une manifestation soit organisée. De jeunes cheminots étaient également présents. Un militant expliqua que lors de la mise en place des régimes de retraite, après la Deuxième Guerre mondiale, la situation économique était beaucoup plus dure qu'aujourd'hui, et pourtant, c'est à cette époque que les régimes de retraites ont été généralisés. Il y eut bien sûr des rappels de la grève de 1995 et surtout des discours de Juppé affirmant tout au long de l'année qu'il resterait droit dans ses bottes et appliquerait les mesures de toute façon incontournables... On connaît la suite.

Le sentiment partagé était qu'il fallait s'opposer aux projets du gouvernement, sur les régimes spéciaux bien sûr mais aussi sur les salaires à la traîne, et pour cela ne pas rester les bras croisés, mais dès aujourd'hui convaincre autour de soi.

Correspondant LO

• RATP

Un seul choix : la lutte



Depuis que le gouvernement a annoncé qu'il veut s'en prendre aux régimes spéciaux, de nombreuses discussions ont lieu dans tous les secteurs de la RATP. En 2003, direction et gouvernement avaient promis qu'ils ne toucheraient pas au régime spécial. Depuis, la situation s'est passablement dégradée. La caisse retraite est déjà « adossée » au régime général. Pour la partie de la branche maladie, la gratuité intégrale des soins et des médicaments n'existe plus non plus. Par contre, restent encore les 37,5 annuités pour partir au maximum de la pension, calculée sur les six derniers mois du salaire. Une partie des agents bénéficient en outre de la possibilité de partir à 50 ans, s'ils ont 25 ans de service. Mais leur retraite est alors calculée au prorata de ce qu'ils ont cotisé.

Devant les menaces qui maintenant s'accroissent, les réactions syndicales ont été presque inexistantes. À l'assemblée générale de rentrée des militants CGT de la RATP, tenue dans les premiers jours du mois de septembre, la tonalité des déclarations des dirigeants syndicaux s'apparentait à des lamentations, certains essayant de convaincre que, s'il fallait évidemment défendre le régime de retraite, il ne servait à rien de s'accrocher aux 37,5 annuités ; qu'il faut plutôt parler de la « pénibilité » du travail, une manière d'entrer dans le jeu de Sarkozy en acceptant les mesures qu'il souhaite.

Jeudi 20 septembre, les syndicats de la RATP se sont

rencontrés. Leurs critiques ont surtout porté sur le calendrier imposé par le gouvernement. Quant à l'appel à la grève des cheminots, ils ont décidé de ne pas s'y joindre. Mais le 25 septembre, la CGT a finalement choisi d'appeler à la grève du 18 octobre. Cette décision, attendue par beaucoup, ne manquera pas de rendre l'ambiance plus électrique.

Il n'en reste pas moins que les lenteurs, les hésitations, voire les limites posées par les appareils syndicaux (la CGT refuse par exemple de mettre en avant les 37,5 annuités), montrent qu'ils sont prêts à répondre aux propositions de négociation par entreprise, puis par métier, que leur fait le gouvernement.

Dans les secteurs, c'est encore l'inquiétude qui domine. Mais une minorité est d'ores et déjà déterminée à ne pas se laisser faire. Au métro, quelques assemblées générales ont eu lieu, dans au moins trois secteurs, même si la direction de la CGT ne cherche pas à les organiser pour le moment. Sur la ligne 9, Mairie-de-Montreuil – Pont-de-Sèvres, où la grève en 2003 avait été particulièrement bien suivie, ceux qui étaient présents se disent prêts à repartir en grève. Dans une autre réunion qui a eu lieu à Massy, sur la ligne B du RER, l'ambiance était aussi à la colère et à partir en lutte le 18 octobre avec les cheminots.

Correspondant LO

La préparation de la journée du 18 octobre à EDF et GDF

La fédération CGT mines-énergie, majoritaire à EDF et GDF, a mis un certain temps à se décider. Depuis l'annonce de la fusion GDF-Suez et de la privatisation de GDF qui l'accompagne, aucune riposte n'avait été organisée... Mais, dans un communiqué du 24 septembre, elle annonce qu'elle « propose aux salariés de faire du 18 octobre une journée

de grève et de manifestation » à la fois contre la remise en cause des régimes de retraite et contre la fusion GDF-Suez.

La plupart des secrétaires syndicaux (ils sont plus d'une centaine) ont fait pression pour que les électriciens et gaziers se joignent au mouvement des cheminots. FO et SUD appellent également. La CFDT, la CGC et la CFTC ne

se sont pas encore prononcées pour le moment.

Dans les services, la nouvelle vient d'être connue, et il est encore un peu tôt pour mesurer les réactions. Mais on peut dire que la question des retraites est largement débattue et que pas mal de salariés disent qu'il faut réagir « maintenant ou jamais ».

Correspondants LO

• Air France Maintenance – Roissy

Un travailleur meurt au travail

Sur la zone aéroportuaire de Roissy, un travailleur de la Maintenance d'Air France est mort d'un accident du travail, lundi 17 septembre en soirée.

Ce travailleur intervenait sur les portes d'un hangar-avion pour Boeing 747, le H1. C'est en remettant en service ces portes coulissantes d'une trentaine de mètres de hauteur, qui étaient bloquées, que ce travailleur s'est retrouvé coincé, ce qui a provoqué sa mort par asphyxie.

Il avait d'autant moins de chances d'échapper à un éventuel accident qu'il travaillait seul. Il n'a pas été découvert immédiatement et les pompiers ne sont intervenus qu'une heure après son décès.

On ne peut accuser une quelconque fatalité car le service de QG dont il dépendait (entretien des bâtiments, tracteurs-avion, électricité...) a des effectifs de plus en plus réduits, tandis que nombre de ses activités sont sous-traitées. Du coup, les interventions d'entretien se font de plus en plus souvent seul.

La direction d'Air France Maintenance a de fait reconnu sa responsabilité par les dispositions qu'elle a prises au lendemain de cet accident mortel : elle a remanié les équipes de ce

service de telle façon que toutes les interventions se fassent désormais au moins à deux.

Quant au parquet de Bobigny, il a confié une enquête à la gendarmerie du transport aérien, l'inspection du travail et le CHSCT de l'entreprise lançant, elles, leurs propres investigations.

La mort de notre camarade a été connue le mardi 18 au matin, mais les causes de son décès ne l'ont été que plus tard. Quant aux circonstances du drame, elles ne sont toujours pas complètement établies.

L'émotion était grande chez les ouvriers et techniciens de la Maintenance et, mercredi 19, un rassemblement de plus de 800 d'entre nous s'est tenu sur les lieux mêmes de sa mort. Notre camarade était à trois mois de son départ en retraite.

Les économies de main-d'œuvre auxquelles procède sans arrêt Air France se font au détriment de la sécurité, et parfois de la vie, de ses salariés. Il en est allé de même à Orly quand, il y a deux ans, une hôtesse de l'air avait fait une



chute mortelle depuis une passerelle de débarquement. L'agent qui manipulait l'escalateur tracté (nécessaire au débarquement) était seul, sans pouvoir voir ce qui se passait au-dessus de lui, à plusieurs mètres du sol.

Combien faudra-t-il encore d'accidents mortels pour qu'Air France cesse de faire de telles économies au détriment de la sécurité du personnel ?

Correspondant LO

• Sécurité sociale

Au service social, réduction d'effectifs en cascade

Tandis que Sarkozy proclame un plan de « justice sociale » de prise en charge des malades, notamment ceux atteints de la maladie d'Alzheimer, les services sociaux de la Sécurité sociale – ceux qui ont été chargés de mettre en place la prestation dépendance pour les personnes âgées – sont touchés par des plans draconiens de suppressions d'effectifs.

Ainsi, le contrat de gestion signé avec la Cnam (Caisse nationale d'assurance-maladie) prévoit d'ici 2009 la suppression de 66 postes d'assistants sociaux sur 410 et de 12 secrétaires sur 182 au Service social régional de la Cramif (Caisse régionale d'assurance-maladie d'Ile-de-France). Il faut de plus déduire de ces chiffres des postes non pourvus en permanence.

Pour les assurés, cela signifiera la diminution progressive, voire la disparition à terme des services sociaux de proximité. Onze unités de travail sur 41 (placées dans les centres de paiement d'Ile-de-France) devraient être supprimées, parmi celles-ci, le Service Essor, basé avenue de Flandre à Paris.

Cette unité avait des missions très spécifiques auprès des

assurés qui pouvaient obtenir des rendez-vous en urgence pour l'attribution d'aides financières, mais aussi auprès des professionnels.

Par ailleurs, les assurés sociaux et les différents services travaillant avec le Service social de la Sécu ont pu jusqu'à présent avoir un contact facile, dans des localités repérées, avec un accès aisé par téléphone ou en se déplaçant les jours de permanence. Ils y trouvaient du personnel compétent en matière de législation et à même de donner une réponse rapide sur des questions parfois très pointues : pour des indemnités journalières non payées, des difficultés de prise en charge lors d'hospitalisations, pour aider des travailleurs au chômage et en fin de droits, pour régler des

litiges administratifs à l'occasion de passages en invalidité...

Les suppressions de postes et de centres d'accueil vont éloigner les assistantes sociales de la population. En Seine-et-Marne par exemple, les assistantes sociales de la Cramif devront s'occuper de 70 à 80 communes au lieu de 10 à 15 comme précédemment. Cela va automatiquement se répercuter sur les assurés en grande difficulté, d'autant plus que les réductions d'emplois sociaux touchent bien d'autres secteurs que ceux de la Sécu.

C'est pour protester à juste titre contre cette politique révoltante que, le 24 septembre, une centaine de travailleurs sociaux ont débrayé à l'appel de la CGT, de l'UGICT et de FO. Ils sont venus manifester au siège de la Cramif lors de la réunion du Comité d'entreprise, et ont commencé à alerter la presse et l'opinion.

Correspondant LO

• Calyon

250 millions partis en fumée

Calyon, la banque de financement et d'investissement du Crédit Agricole, a fait les gros titres des journaux avec l'annonce mardi 18 septembre d'une perte de 250 millions d'euros.

D'après un communiqué de la banque, un trader du bureau de New York aurait pris « une position de marché anormalement élevée » sur le marché des « indices du crédit », en achetant bien plus que ce qu'il était autorisé à faire.

Les traders sont ces banquiers payés à prix d'or pour vendre et acheter en espérant engranger des bénéfices maximum en un minimum de temps, en un mot pour spéculer. Les plus performants, les fameux « golden boys », touchent des primes énormes, deux millions d'euros par exemple fin 2006 à la Bourse de Londres.

Calyon cherche à rassurer ses clients en expliquant que cette perte n'a rien à voir avec l'actuelle crise des crédits immobiliers sur le marché des subprimes. Elle ajoute que « les dispositifs d'alerte et de sécurité ont été immédiatement renforcés afin d'éviter tout nouvel incident de ce type ».

En tout cas ce qui est sûr c'est que dans cet « incident » à 250 millions d'euros, ces dispositifs n'ont pas fonctionné. Pendant plus de deux semaines, fin août, le trader en question a pu échapper au prétendu contrôle de sa hiérarchie et du service du « con-

trôle des risques », auquel il doit communiquer tous les jours le bilan de ses transactions. Mais sans doute le management est-il moins regardant lorsque les traders gagnent. « J'ai pris un risque et j'ai perdu. Si cela avait marché, j'aurais été une super star, un héros. Au lieu de cela, je suis un scélérat », disait un autre golden boy, Nick Leeson, aujourd'hui en prison pour avoir entraîné la ruine de la banque Barrings en 1995. Et pour quelques krachs retentissants connus, combien d'affaires restent inconnues, secret bancaire oblige ?

La perte de 250 millions d'euros n'est bien sûr pas le résultat des erreurs d'un seul trader. La banque le reconnaît d'ailleurs, en licenciant à New York, outre le responsable, cinq autres banquiers et à Londres le responsable mondial des « dérivés de crédit ». C'est en fait une chaîne de responsabilités jusqu'aux plus hauts échelons de la hiérarchie, et au-delà le fonctionnement quotidien de tout le système capitaliste, qui sont en cause.

Ce système a pour seul but de faire le maximum de profit en spéculant sur toutes les places boursières du monde. Cette spéculation sans limite n'admet aucun contrôle, aucune régulation, quoi qu'en disent ses défenseurs, et peut entraîner le monde vers une crise dramatique. Raison de plus pour en finir avec cette société de spéculateurs et d'exploiteurs.

Correspondant LO

• Thomson – Rennes

Un avertissement à la direction

Jeudi 13 septembre, dans le secteur production de Thomson Rennes, 80 personnes se sont rassemblées, soit la grosse majorité de ce secteur, afin de manifester leur inquiétude quant à l'avenir. Le rassemblement avait lieu à l'occasion du départ d'une machine.

Depuis quelques années Thomson a fermé ou vendu à la sous-traitance la plupart de ses centres de production, suivant d'ailleurs un mouvement général dans l'industrie

électronique. Et bien sûr, ces fermetures ou ces ventes se traduisent toujours par des licenciements.

À Rennes, la direction nous promène avec une réorganisation de la production peu compréhensible. Cela se traduit notamment par des transferts de production et de machines ainsi que des échanges temporaires de personnel entre les centres de Rennes, Brest et Angers. Or l'usine de Thomson Angers a vu ses effectifs fondre de plus de la moitié en quelques années après avoir perdu son

activité traditionnelle de fabrication de téléviseurs. Et, à Rennes, la plupart des intérimaires, soit plusieurs dizaines, ont été renvoyés ce printemps.

Cela alimente l'inquiétude du personnel restant, une inquiétude sur laquelle la direction spéculait, laissant toutes sortes de rumeurs se propager. Elle ne verrait pas d'un mauvais œil que les salariés de ses centres de Rennes et Angers se sentent en concurrence pour obtenir de la charge de travail. Cloisonner les salariés fait partie de sa

stratégie : elle a vendu l'usine de Brest à la sous-traitance il y a deux ans, mais celle-ci fait toujours bien partie du réseau de production de Thomson.

Cette réaction, qui a remonté le moral des participants, doit être un premier pas. Pour la suite, nous aurons tout intérêt à additionner nos forces, usine de Rennes et usine d'Angers, car c'est une même direction et une même politique que nous devons affronter.

Correspondant LO

• Explosion d'AZF du 21 septembre 2001 – Toulouse

Six ans après, les sinistrés ne désarment pas

À l'occasion du 6^e anniversaire de l'explosion de l'usine chimique AZF (filiale de Total) le 21 septembre 2001 qui avait soufflé des quartiers populaires de Toulouse en faisant 30 morts, des milliers de blessés et 50 000 sinistrés, les associations de défense des sinistrés se sont une nouvelle fois regroupées au « rond-point du 21 septembre ».

Près de 200 personnes ont participé au rassemblement et ont écouté les réquisitoires des porte-parole des différentes associations. Même s'ils n'avaient pas été invités, le maire (droite) de Toulouse, les présidents (PS) du Conseil général et du Conseil régional, députés et autres sénateurs étaient là également. Ils ont écouté stoïquement les mises en cause de la complicité des services de l'État et des collectivités locales avec Total. Celui-ci, grand responsable de cette catastrophe, était le grand absent de la cérémonie. Comme tous les ans, les représentants du groupe Total faisaient leur propre commémoration à deux pas de là, sur le site de l'usine, en compagnie de « syndicalistes » qui ne leur ont jamais ménagé leur soutien.

Au rassemblement, le représentant de l'ex-« collectif des sans-fenêtres », qui s'était créé à la suite de la

été frappé dès lors qu'il était dans le périmètre fatidique. Par contre les réparations physiques et morales, matérielles et psychologiques se sont faites au cas par cas, selon l'énergie, la disponibilité et la compé-

règles applicables pour tous (...)

On nous a annoncé que le procès commencerait dans un an. Pourquoi attendre un an ? Il pourrait commencer aujourd'hui, puisque l'instruction est terminée ! (...)

On comprend bien l'intérêt de Total à repousser toujours plus loin le moment où il aura à s'expliquer. Il faut donc croire que Total sait dicter ses choix de date à la Chancellerie.

Nous avons tous été impressionnés par la qualité des conclusions que les experts ont déposées en mai 2006. Elles démontrent la complète responsabilité de l'industriel dans la catastrophe et sa criminelle inconscience. Pourtant aucune collectivité territoriale, ni la mairie de Toulouse, ni le Conseil général, ni le Conseil régional, ni l'État ne se sont portés partie civile dans l'instruction ouverte par la Chancellerie. Au contraire de ce qui a été fait pour les autres grandes catastrophes, comme celle de l'Erika ou du tunnel du mont Blanc (...)

Il y a là une évidente connivence, et cela nous oblige à continuer la mobilisation, au moins jusqu'au procès. »

Correspondant LO



catastrophe est intervenu en faisant le constat suivant : « Les pouvoirs publics ont poussé de toutes leurs forces pour que se signent des accords amiables entre Total et chacun des sinistrés, qui devaient donc se battre individuellement contre Total. Ce sont les lois du marché, nous dit-on. Mais cela n'a fait qu'aggraver les inégalités entre riches et pauvres.

L'explosion, elle, a été parfaitement égalitaire. Elle n'a oublié personne. Tous, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, bac + 10 ou bac - 10, chacun a

tence de chacun pour se battre contre les professionnels, experts, avocats et assureurs que Total pouvait grassement payer. Et l'État a choisi de regarder ailleurs, et de « laisser faire la nature ». La « nature », ce sont les lois du marché, celles qui créent par exemple aujourd'hui une crise sans précédent dans le domaine immobilier.

Seule une action résolue de l'État aurait pu compenser ces inégalités, et imposer un règlement égalitaire en dictant des

• La Poste Beauvais (Oise)

Les postiers font reculer la direction

Les 157 postiers du CDIS (centre de distribution) de Beauvais acheminent le courrier sur l'agglomération et les communes environnantes. Comme dans toute La Poste, les réductions d'effectifs rendent le travail de plus en plus pénible. Ainsi depuis plusieurs semaines, il n'y a pas assez de postiers pour distribuer le courrier sur toutes les tournées. Mais une tournée qui n'est pas faite un jour est forcément deux fois plus chargée le lendemain.

Les remplaçants (rouleurs) se retrouvent chaque matin sur une nouvelle tournée qui, de plus, n'a pas été faite la veille.

Samedi 15 septembre, ne supportant plus de travailler dans ces conditions, les postiers se sont donc réunis et ont prévenu la hiérarchie qu'il fallait faire quelque chose, tout de suite ! Lorsque le directeur nous a dit que nous pénalisions nos « clients » en ne distribuant pas la presse ce matin-là, la réponse a été unanime : c'est La Poste elle-même qui pénalise les usagers en ne faisant distribuer le courrier qu'un jour sur deux.

Le lundi matin, comme prévu, nous nous sommes à nouveau réunis, avec le soutien de la CGT et de SUD, et avons attendu que le directeur et son supérieur hiérarchique viennent s'expliquer. Ils ont dû promettre, par écrit, que plus aucune position de travail ne serait « à découvert » (sans personne devant) et se sont engagés à prévoir un volant de remplacement suffisamment nombreux et suffisamment qualifié.

De fait, mardi matin 18 septembre, le directeur annonçait l'embauche d'un CDI et le recrutement immédiat de cinq CDD. C'est un premier pas même si c'est bien sûr insuffisant : nous demandions douze emplois à durée indéterminée. Mais le fait que la colère se soit exprimée spontanément, sans prévenir, et qu'elle ait touché quasiment tout le monde, chefs compris, n'a pas été pour rien dans le recul de la direction.

Correspondant LO

• Grenoble

Des enseignants en colère

À l'initiative de syndicats d'enseignants, un rassemblement était organisé mercredi 19 septembre, devant le rectorat de l'Académie de Grenoble. Il s'agissait de dénoncer les conditions de la rentrée.

Les raisons ne manquaient pas de manifester face aux attaques du gouvernement. Mais ce rassemblement a surtout été marqué par la présence et la colère de plusieurs dizaines d'enseignants, en lutte depuis la rentrée contre la situation que veut leur imposer le recteur. Ces enseignants sont tous des TZR (titulaires sur zone de remplacement), c'est-à-dire des professeurs qui remplacent, en fonction des besoins, des titulaires absents ou des heures non pourvues par des titulaires. Depuis plusieurs années, leur

situation se dégrade et il est de plus en plus fréquent qu'ils soient affectés sur deux, voire trois établissements différents.

À la fin août, plusieurs dizaines d'entre eux eurent la surprise de découvrir qu'ils étaient affectés sur des postes et des matières qui n'étaient pas les leurs. C'est ainsi que des enseignants en lycée technique ou professionnel des matières spécialisées, comme le génie mécanique ou l'électronique, devaient prendre un poste d'enseignant de mathématiques en collège, alors qu'ils n'ont pas du tout été formés pour enseigner cette matière à des collégiens. Pour faire bonne mesure, le rectorat leur proposait une formation accélérée... de 40 heures.

Le fond du problème est que le rectorat de Grenoble se retrouve cette année en manque criant de professeurs

de mathématiques en collège. Les recrutements sont insuffisants et, à force de gérer à « flux tendu », les problèmes se posent. D'où la colère des enseignants, qui refusent de faire les frais de l'incurie de l'administration et veulent continuer à enseigner ce pour quoi ils ont été formés ! Alors, depuis la rentrée ils manifestent et refusent le stage de formation bidon qu'on leur propose. Ils se sont fait entendre vigoureusement lors du rassemblement.

Pour l'instant, le rectorat botte en touche. Le problème n'est pas réglé, et il illustre l'absurdité d'une politique gouvernementale qui refuse de recruter suffisamment d'enseignants, alors qu'il y a de nombreux jeunes, diplômés, formés, et prêts pour assurer l'éducation de la jeunesse.

Correspondant LO

• Rentrée scolaire à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Non, tout ne va pas bien monsieur le Ministre !

Sarkozy a félicité son ministre de l'Éducation nationale Darcos pour cette rentrée scolaire réussie. Réussie ? C'est vite dit. Au lycée d'application l'ENNA à Saint-Denis, à la rentrée, dix postes n'étaient pas pourvus. Les années précédentes, il arrivait parfois qu'il manque un enseignant, mais dix sur un effectif de 85 professeurs, c'est du jamais vu !

Ainsi par exemple une classe de première année CAP électricité n'avait qu'une dizaine d'heures de cours, sur 32 à son programme hebdomadaire, et n'avait pas de prof de français, ni d'histoire, ni de maths, ni d'électricité (leur spécialité). Cette pénurie d'enseignants est la conséquence directe des 5 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale. De nombreux postes au concours sont soit réduits, soit carrément fermés : par exemple le concours de construction (dessin industriel) est fermé depuis deux ans déjà et cette discipline est déficitaire sur

l'académie de Créteil. Il manque ainsi deux professeurs de construction à l'ENNA.

Le rectorat recrute des contractuels et des vacataires pour faire face au déficit et va jusqu'à solliciter des étudiants dans les IUT au travers de petites annonces pour combler les trous. Du coup, sur le lycée, on a vu arriver un jeune étudiant spécialisé en physique appliquée, à qui le rectorat demandait d'enseigner l'électricité alors qu'il débutait dans l'enseignement et qu'il ne connaît pas cette spécialité. Au bout de deux jours, il a démissionné, refusant de faire de la figuration. Partout, les rectors font face en embauchant une main-d'œuvre précaire : les contractuels ont des contrats à l'année et sont moins bien payés que les titulaires. Craignant de ne pas voir leur contrat se renouveler, ils acceptent souvent de travailler dans des conditions plus difficiles.

Ces emplois occupés par des contractuels coûtent moins cher et sont précaires. Tant pis si, dans les banlieues populaires, les élèves se

retrouvent dès la rentrée avec des dizaines d'heures de cours en moins, avec des emplois du temps troués comme un gruyère, tant pis s'ils ont pour professeurs de jeunes étudiants qui n'ont reçu aucune formation sur la manière d'animer une classe sans se faire chahuter : les discours sur l'échec scolaire et l'autorité des professeurs sont des façades. Alors que les enseignants se bagarrent contre l'absentéisme, le gouvernement, lui, habitué déjà les élèves aux heures qui sautent.

Conscients de tout cela, les enseignants du lycée ont fait une journée de grève le vendredi 21 septembre et ont alerté les parents. Ils sont allés distribuer des tracts dans la rue pour expliquer la situation et ont décidé de se remettre en grève la semaine suivante si la totalité des postes n'étaient pas pourvus. Dès le samedi, le rectorat annonçait la nomination de deux professeurs. Mais il en manque encore. Et les enseignants ne veulent pas en rester là.

Correspondant LO

Le pétrole :

- Est-il devenu une matière première rare ?

- Qui sont les responsables de la flambée des prix de l'essence et du fuel domestique ?

- Comment les compagnies imposent-elles leur loi à la planète ?

Le prochain

Cercle Léon Trotsky

répondra à ces questions et à quelques autres
Vendredi 19 octobre à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris 5^e (Métro : Maubert-Mutualité)
Participation aux frais : 3 euros

• Le 28 septembre, au tribunal d'instance de Bobigny

Quatre intermittents du spectacle poursuivis

Le 28 septembre, quatre intermittents du spectacle devaient être jugés par le tribunal de grande instance de Bobigny pour des faits remontant à quatre ans, lorsque, le 18 octobre 2003, après cinq mois de contestation du protocole Unedic qui détériorait les conditions d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle, une centaine de manifestants s'étaient invités à TF1 à l'émission de télévision Star Academy.

À cette occasion, tandis qu'un des manifestants prenait la parole en direct et lisait un communiqué sous les applaudissements du public présent dans le studio, d'autres intermittents étaient bloqués dans le hall d'entrée et frappés violemment par des vigiles.

Trois intermittents ayant été ainsi blessés ont ensuite tenté de porter plainte contre les responsables de ces violences. Mais au bout du compte, ce sont les plaignants qui ont été arrêtés et placés en garde à vue pendant 48 heures. Un quatrième intermittent, ramassé au hasard par la police, a subi le même sort. Ce sont ces quatre-là qui vont se retrouver dans le box des accusés, poursuivis non pas par les organisateurs de l'émission de télévision public mais par le ministère public, c'est-à-dire l'État. Ils sont mis en examen et poursuivis pour « entrave

à la liberté du travail et d'expression, violences et voies de fait ».

Les quatre accusés ne seront pas seuls au tribunal. Trente et un autres manifestants y seront également, qui revendiquent leur participation à cette action. En demandant de passer eux aussi en jugement, ils entendent dénoncer la volonté des pouvoirs publics de faire un exemple en engageant ces poursuites. Ils veulent aussi souligner que la violence était du côté des vigiles, et que le combat des intermittents contre la destruction de leurs droits sociaux est légitime, de même qu'il est légitime de s'opposer au développement du travail précaire, favorisé par les gouvernements successifs au prix d'une dégradation croissante des conditions d'existence de nombreux travailleurs.

Avant le procès, qui doit commencer à 13 heures, un rassemblement de protestation débutera à 11 heures, à l'initiative de la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France et de la CGT spectacle, avec des prises de parole et des interventions des syndicats, des associations et des formations politiques qui soutiennent cette initiative, notamment Lutte Ouvrière.

Correspondant LO